



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à 18h30

Millau VILLE DE

www.millau.fr

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
est assemblé en session ordinaire, à la HALLE VIADUC, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, N. TUFFERY, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. SAINT-PIERRE, C. SUDRES BALTRONS, K. HAUMAITRE, B. SOLIER, M. GUIBERT

Étaient excusés : JL. JALLAGEAS (POUVOIR A P. PES), JC. BENOIT (POUVOIR A M. DURAND), B. GREGOIRE (POUVOIR A C. COMPAN), C. JOUVE (POUVOIR A S. PEYRETOU), M. MANANET (POUVOIR A N. TUFFERY), F. COINTOT (POUVOIR A JP. MAS), C. ASSIER (POUVOIR A C. SAINT-PIERRE), K. ORCEL (POUVOIR A D. DIAZ), P. RAMONDENC

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h35 – Ouverture de la séance.

Micro éteint inaudible

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.

Point d'information

Présentation de l'avis citoyen sur l'expérimentation de la piétonisation

Micro éteint inaudible

Citoyens de la ville de Millau

« ...Il y faudrait aussi prévoir des parkings en proche périphérie gratuits avec la possibilité de navettes peut-être l'été afin d'éviter un afflux de voitures en centre-ville et favoriser l'utilisation de mobilités plus douces.

Il y avait aussi comme recommandations : créer des espaces de stationnement à courte durée à proximité du centre-ville, ainsi que des horodateurs accessibles et simples d'usages, afin de permettre à tous les millavois et aux touristes d'accéder rapidement aux commerces et services.

Là il était question par rapport au boulevard de Bonald où il y avait eu des stationnements qui avaient été supprimés et où il était noté qu'effectivement c'était très difficile d'accéder sur des temps de courtes durées dans certains commerces.

Il y a eu aussi un point sur revoir le réseau des transports en commun en multipliant les horaires et le nombre de lignes desservant le centre-ville, c'est pour ne plus avoir recours à la voiture pour réduire les problèmes de stationnement.

Il y a aussi étendre la voie piétonne, exemple boulevard *Sadi Carnot*, les Halles, afin de s'inscrire dans une dynamique d'évolution inéluctable de la Ville par rapport aux pistes cyclables, piétonisation, transports en commun. Cette recommandation est conditionnée aux éléments suivants :

- Démarche progressive ;
- Prise en compte significative de la vie des Millavois.

Il a été aussi évoqué de repenser le sens de circulation sur certains axes principaux de la Ville par exemple piétonisation de la place de *La Capelle* afin de réduire les problèmes de circulation dus à leur piétonisation et permettre une transition vers une éventuelle piétonisation totale du centre-ville.

Enfin pour la dernière renforcer la gestion des incivilités dans le centre-ville en augmentant la fréquence des contrôles et en accentuant la prévention afin de réduire les risques d'accidents, la pollution olfactive et sonore. Voilà pour notre part. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Alors comme je l'ai dit ça ne donne pas lieu à débat parce que ce compte-rendu a été co-construit, donc chaque mot est tellement pesé par l'ensemble des participants sans consensus qu'on ne peut pas être dans un échange où on serait tous dans ce consensus et de toute façon c'est une des briques de ce futur projet. Je vous remercie encore pour votre participation.

Peut-être juste une petite question si vous voulez y répondre. Si jamais on venait à vous rappeler par hasard bien sûr un tirage au sort, est-ce que vous participeriez à des actions citoyennes pour la Ville ? »

Citoyens de la ville de Millau

« Oui. »

Madame la Maire

« Ça vous a plutôt intéressé ? »

Citoyens de la ville de Millau

« C'est juste un acte citoyen, il n'a pas de problème à faire ce genre de choses »

Madame la Maire

« Je vous remercie. »

Citoyens de la ville de Millau

« Oui, tout à fait, il est intéressant de pouvoir donner son avis, avoir l'avis des autres et pouvoir amener des choses dans la ville dans laquelle on réside. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup pour votre participation. Il y a aussi là-haut une dame qui a participé, merci à travers vous trois qui êtes présents ce soir à l'ensemble du vote. »

Applaudissements dans la salle

Madame la Maire

« On fera passer les préconisations à l'ensemble des élus du Conseil municipal. »

Actualité du Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire

« Je continue avec le second point d'actualité qui concerne l'actualité du Centre Communal d'Actions Sociales et c'est Corinne COMPAN qui nous présente ce point-là. »

Madame COMPAN

« Bonsoir à tout le monde. Nous sommes à la fin de notre analyse des besoins sociaux que nous avons fait au sein du CCAS et nous voulions vous donner quelques éléments.

Cette analyse des besoins sociaux a relevé plusieurs thématiques sur lesquelles on s'est un petit peu attardé :

- La jeunesse de 16 à 30 ans. Pourquoi 30 ans ? Parce qu'en général la jeunesse ça s'arrête à 25 ans, mais 30 ans, parce que de 25 à 30 ans il n'y a aucun accompagnement qui est d'actualité et on verra qu'il y a de véritables besoins ;
- Ensuite les séniors ;
- Les personnes adultes en situation de handicap.

La jeunesse, le diagnostic de *Territoire de Millau* a fait ressortir le constat suivant :

- Une Commune avec une moindre part de jeunes adultes dans la population, à noter que les 15 – 29 ans représentent 14 % de la population Millavoise contre 19 % dans les villes de même typologie ;
- Les 18 – 24 ans sont largement moins nombreux que dans les villes comparables, mais les adolescents de 15 à 17 ans sont aussi nombreux qu'ailleurs, 4 % de la population Millavoise ;
- Les tranches d'âges jeunesse en baissent dans la population Millavoise surtout chez les 18 - 24 ans parce que bien souvent c'est le moment où ils partent faire leurs études ;
- Les modes de cohabitation des jeunes différents de ceux constatés dans les villes de même typologie ;
- Une part plus importante de jeunes vivant chez les parents et moins de jeunes vivants seuls ;
- 7 % de familles monoparentales parmi les 25 – 29 ans contre 4 % en France et 5 % dans les Communes de même typologie ;
- Des jeunes vivants seuls largement moins nombreux que dans les villes de même typologie 14 % des 18 – 24 ans vivent seuls contre 33 % dans les mêmes villes ;
- 25 % des jeunes de 25 à 29 ans qui habitent seuls quotient 35 % dans le panel des grilles psychologiques ;
- Une certaine précarité chez les jeunes de 15 à 29 ans notamment en terme d'insertion professionnelle ;
- Un taux de scolarisation des 18 - 24 ans similaire à celui de la Communauté de Communes Millau Grands Causses 39 %, mais largement inférieur à celui de l'Aveyron qui est de 43 % et celui de la France qui est de 50 %, il y a quand même un petit écart ;
- Un taux de chômage fortement plus élevé que dans les territoires de comparaison et moins de jeunes en emploi stable sur notre territoire. La mission locale acteur clé du territoire dans l'accompagnement dans l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, un acte important à donner sur notre territoire et cette mission ;
- Une offre pour les adolescents et jeunes adultes peu attractive et peu étoffée sur Millau en terme de loisirs, d'enseignement supérieur, de logements, de structures et d'accompagnement global.

Les échanges qui en sont ressortis avec les partenaires sont :

- Avoir un lieu dédié aux jeunes pour qu'ils puissent s'informer et se rencontrer ;
- Renforcer les échanges entre partenaires.

Les points de vigilances :

- La nécessité de renforcer « *l'aller vers* » ;
- La présence dans les lieux où sont les jeunes ;
- La nécessité de développer une communication spécifique en choisissant les canaux adaptés ;
- Associer la démarche d'information à un accompagnement dans l'accès également aux droits.

Nous passons à la deuxième thématique qui est les séniors. Le diagnostic du territoire a fait ressortir les éléments suivants :

- Des personnes âgées plus présentes qu'ailleurs, mais un rythme de vieillissement moins fort ;
- Un potentiel isolement des personnes âgées légèrement moins fort qu'ailleurs mais bien présent ;
- Une part de 80 ans et plus vivants seuls, qui évolue peu moins 1 % entre 2007 et 2017, mais qui représente tout de même 39 % de la population, les 80 ans et plus, contre 36 % dans l'Aveyron, 42 % en France, qui représente sept cent quatre-vingt-huit personnes.
- Des indicateurs de fragilité économiques en comparaison aux villes de même typologie. Les séniors millavois bénéficient de ressources financières moindre qu'ailleurs, notamment chez les personnes de plus de 75 ans et plus ;
- 50 % des séniors millavois de plus de 75 ans ont un revenu disponible inférieur à dix-neuf mille huit cent trente euros par an contre vingt et un mille huit quatre-vingt-dix euros dans les villes de même strate.

Parmi les enjeux concernant les personnes âgées :

- L'adaptation des logements, notamment en centre-ville ;

- L'accès aux droits et l'accès au numérique ;
- La mobilité ;
- L'intergénérationnel ;
- Un enjeu de sensibilisation des préventions auprès des aidants ;
- Un tissu local riche, mais peu animé à ce jour, il faudrait être mieux coordonné afin de favoriser le montage de projets communs, une meilleure circulation des formations entre les acteurs ;
- Offrir une vitrine en centre-ville en faisant un site *Internet* et plus globalement en travaillant avec le numérique.

Les échanges avec les participants ressortis sur le territoire :

- Renforcer les échanges entre partenaires pour coordonner l'action et renforcer l'interconnaissance ;
- Centraliser l'information sur l'ensemble des thématiques d'intérêt des seniors ;
- Offrir un espace de rencontre avec un interlocuteur pour informer, orienter et faciliter le parcours de l'utilisateur.

Les points de vigilance :

- La nécessité de mieux définir les rôles de chacun des acteurs et notamment le réseau gérontologique déjà existant et en partie repéré comme un guichet unique ;
- Pour le guichet unique un arbitrage entre étoffé le réseau gérontologique ou créer une nouvelle structure et l'allocation de financement conséquente ;
- La nécessité d'animer et de faire groupe en réseau ;
- La nécessité de travailler sur le repérage des personnes isolées.

Ensuite on passe sur la thématique du handicap. Le diagnostic du territoire :

- Un nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé qui augmente depuis 2012, plus cent soixante-quatorze personnes en sept ans, soit six cent quatre-vingt-sept millavois en 2019 ;
- Une part d'allocataires CAF bénéficiaires de l'AHH et de l'Allocation Enfance Handicapé, plus importante qu'ailleurs mais moindre que dans les villes de même typologie ;
- De nombreuses associations et organismes accompagnant le public en situation d'handicap sur la ville de Millau ;
- Un Centre Communal d'Actions Sociales ayant très peu de liens avec un tissu et une absence de coordination et également de référent ;
- Une volonté politique, une volonté des acteurs de travailler ensemble pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Un enjeu d'adaptation du parc de logements et un autre de mobilité aux personnes en situation de handicap particulièrement fort sur la ville de Millau.

En synthèse, les échanges avec les participants font ressortir les priorités suivantes :

- Renforcer les échanges entre nos partenaires pour coordonner l'action et renforcer l'interconnaissance des professionnels de santé, sociaux, médicosociaux existants sur le territoire ;
- Centraliser l'information sur l'ensemble des thématiques d'intérêt des personnes en situation d'handicap ;
- Offrir un espace de rencontres avec un interlocuteur unique, un référent.

Les points de vigilance :

- La nécessité de s'assurer que le droit commun s'applique bien aux personnes en situation de handicap, ce qui est relativement important ;
- Dans les activités de loisirs, le besoin de proposer des approches complémentaires en terme d'accueil de personnes en situation de handicap en milieu protégé et également en milieu ouvert ;
- Le besoin de faire connaître le handicap auprès des publics des professionnels, notamment pour les fonctions d'accueil ;
- Associer cela à une offre de formation adaptée, associer la démarche d'information à un accompagnement pour également l'accès aux droits.

C'était un petit peu long, mais c'était important de vous présenter notre analyse des besoins sociaux et les besoins qui sont repérés sur la Ville. »

Madame la Maire

« Avec ces trois publics cible bien spécifiques donc les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap. Ok, merci beaucoup, Madame COMPAN.

Monsieur NAYRAC, on va amener un micro, pour que vous puissiez être entendu de tous. »

Monsieur NAYRAC

« Une question de chiffres. Vous avez dit Madame COMPAN que la moyenne des retraites seniors était de dix-neuf mille euros ? »

Madame COMPAN

« Oui, sur le millavois, oui. »

Monsieur NAYRAC

« Ce n'est pas mal ! »

Madame COMPAN

« Par an ! »

Monsieur NAYRAC

« Divisé par douze, ça fait mille cinq cents euros. Ça me paraît élevé. »

Madame COMPAN

« C'est l'analyse des besoins sociaux. »

Monsieur NAYRAC

« Je ne connais pas beaucoup de personnes qui touchent mille cinq cents euros en retraite. »

Madame COMPAN

« C'est une moyenne. »

Monsieur NAYRAC

« Ça c'est à compléter, parce que ça me paraît quand même énorme. Je ne veux pas dire mais surtout dans le millavois ça me paraît beaucoup. »

Madame COMPAN

« Oui, on peut demander des renseignements complémentaires, mais je crois que le cabinet conseil n'a pas fourni d'erreur. On vérifiera. »

Madame la Maire

« Ok, d'autres interventions ? Non. Merci beaucoup. »

Madame la Maire

« Avant de passer à l'ordre du jour il faut que nous approuvions le compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin dernier. Vous l'avez tous reçu. Est-ce que vous avez des questions, ou des demandes de modifications sur ce compte-rendu ? Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Avant de rentrer dans l'ordre du jour, encore un petit point. Je souhaitais vous présenter nos deux nouvelles directrices générales adjointes qui sont arrivées ces tous derniers jours :

- Laurine DUMONT, qui est Directrice du développement essentiellement sur la Communauté de Communes et pour la ville de Millau sur le Service Foncier, ensuite la Communauté de Communes tous les Services Développement Economiques, Urbanisme, Habitat, Transport. Un portefeuille large ;
- Un portefeuille qui n'est pas moins large pour Diane JOY qui est la Directrice Générale Adjointe Population, elle *a contrario* essentiellement sur la ville de Millau, tous les Services à la Population, l'État Civil, Éducation, Sport, Culture, Festivités, Guichet Unique, Cuisine Centrale. Je crois que j'ai fait le tour et pour la Communauté de Communes, elle sera en charge du complexe sportif et peut-être plus tard d'autres équipements, mais en tout cas pour le moment du complexe sportif.

Je souhaitais vous les présenter et puis qu'on puisse tous ensemble leur souhaiter la bienvenue.

Oui, Monsieur DIAZ, vous voulez juste leur souhaiter la bienvenue d'abord. »

Monsieur DIAZ

« Non, c'était juste si elles pouvaient elles-mêmes se présenter un peu c'est-à-dire qu'est-ce qu'elles ont fait ? D'où elles viennent ? Qu'elles sont leurs principaux projets à mener ? Etc. »

Madame la Maire

« Les principaux projets à mener c'est plutôt dans un cadre de plan de mandat qu'on va en parler plutôt que ..., mais leur parcours si elles sont d'accord, avec grand plaisir. »

Madame Diane JOY

« Oui, les projets on va effectivement vous laisser en débattre entre vous. Diane JOY comme vous l'avez dit, moi j'arrive de la Communauté d'Agglomération de Rodez où j'ai travaillé une dizaine d'années essentiellement sur les affaires culturelles et patrimoniales plus particulièrement et puis aussi sur des projets importants en urbanisme réglementaire au sein du Pôle de l'Aménagement du Territoire. »

Madame Laurine DUMONT

« Pour ma part j'arrive d'un peu plus loin de Montluçon communauté dans Allier où j'étais directrice de l'aménagement durable du territoire pendant six ans après un passage dans des structures de droits para-publics type bailleurs sociaux et puis un Conseil général à l'époque devenu Conseil départemental comme responsable du Service Habitat et Urbanisme, ça c'était ma première expérience. Voilà les sujets qu'a évoqués Madame la Présidente, sont ceux qui m'ont occupé... »

Madame la Maire

« Madame la Maire, aujourd'hui... »

Madame Laurine DUMONT

« C'est les fameux 80 % et 20 %. »

Madame la Maire

« Ce n'est pas la Communauté, Laurine... »

Madame Laurine DUMONT

« Ce sont des sujets que j'ai en fait abordé ces dernières années pour *.com d'agglom.*, là c'est vraiment prendre part aux projets pour le territoire, me voici en terres Millavoises. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup à toutes les deux. Juste aussi pour indiquer que ça y est l'équipe de la Direction Générale est au complet Frédéric BILLAUD, Anne-Marie CHABERT, le seul absent ce soir c'est François BOREL, qui est rarement là lors des Conseil municipaux. François BOREL qui est DST, Directeur des Services Techniques et puis nos deux nouvelles Directrices Générales Adjointes. C'est bien de replacer les choses de ce que j'entends ici et là, on est à un poste de moins que par rapport à ce qui se faisait précédemment, où il y avait six personnes à la Direction Générale, aujourd'hui nous sommes à cinq. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 00 :

00. "Délibération test connexion BDE"

« On peut rentrer dans la première délibération qui est une délibération test comme vous avez pu constater qui va nous permettre de vérifier si vos tablettes et autres outils informatiques de vote fonctionnent. Je vous propose de vous connecter au bureau BDE. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

« Pour tout le monde on rentre dans l'ordre du jour véritablement cette fois. Le premier point à l'ordre du jour concerne l'énumération des décisions de Madame la Maire. Je vous propose de ne pas vous en faire lecture, il y a l'écran, de toute façon même si vous le souhaitiez ça serait difficile. Juste si vous avez des questions, je peux peut-être y répondre. Y a-t-il des questions sur le premier rapport ? Non. Le Conseil prend acte. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes 2020 : bilan des actions entreprises suite aux observations reçues"

« La délibération numéro 2 concerne le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes 2020 et le bilan des actions entreprises suite aux observations reçues. Vous vous souvenez, nous avons eu un rapport de la Chambre Régionale de Comptes qui portait sur la période 2012 – 2019 et nous l'avons présenté au Conseil municipal du 12 novembre 2020.

Il convient ensuite un an après cette présentation de faire le bilan des actions menées en vue de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous propose de vous en faire rapidement lecture, mais peut-être une lecture un peu synthétique :

- La recommandation numéro 1 concernait :
Évaluer l'efficacité de la Taxe sur les logements vacants. Elle a été mise en place en 2015. La première année, elle a donné des résultats intéressants plus quatre-vingt-quatorze mille euros. Cependant très rapidement le produit a diminué du fait des dégrèvements accordés directement par les services fiscaux.
Ce qu'on souhaite faire, ce qu'on est en train de faire, c'est de demander à avoir une vision sur ces dégrèvements pour pouvoir mettre une démarche de contrôle et puis avec l'Office de l'Habitat qui va se mettre en place à la Communauté de Communes Millau Grands Causses on va pouvoir aussi avoir de nouveaux indicateurs qui vont nous permettre de voir plus clair sur cette taxe ;
- La recommandation numéro 2 concernait :
Le transfert des équipements sportifs et culturels. Depuis le 1^{er} septembre 2020 le centre aquatique *Roger Julian* a fait l'objet d'un transfert de compétences, désormais sont sous compétence de la Communauté de Communes :
 - o Le centre aquatique ;
 - o La salle d'escalade.Le transfert d'autres équipements sportifs et culturels pourrait intervenir au cours du mandat, plutôt dans la seconde partie du mandat, ils sont évidemment tout à fait liés à la démarche de mutualisation qu'on a démarrée. On ne va pas mener tous les chantiers en même temps, ce sera plutôt pour la deuxième partie du mandat ;
- La réponse à la recommandation numéro 3 qui était :
Respecter les règles légales relatives à l'usage des véhicules de service et de fonction, c'est-à-dire faire qu'à ce jour aucun agent titulaire ou contractuel de droit public de la collectivité ne dispose d'un véhicule de fonction. Je précise simplement que notre DGS bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule par la Communauté de Communes qui est pris en charge à 50 % par la ville de Millau.
Le changement par rapport à cette préconisation c'est qu'aujourd'hui tous les véhicules sont affectés en toute transparence et légalité ;
- La réponse à la recommandation numéro 4 :
Retenir au titre des restes réalisés les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres au 31 décembre.
On continuera à pratiquer systématiquement cette inscription sur les recettes qui sont certaines de type subvention ou fonds de concours ;
- Recommandation numéro 5 :
Ne voter les autorisations de programme qu'après avoir défini les caractéristiques financières et techniques des projets.
Là aussi évidemment on va continuer à le faire, mais je rappelle il y a eu quelques petits dérapages précédemment et notamment sur la Pôle Petite Enfance avec une autorisation de programme votée en 2015 à hauteur de deux virgule huit millions d'euros et puis à l'arrivée six virgule un millions d'euros en 2018, ; Evidemment c'est ce genre de choses qui a été pointé par ailleurs, c'est évidemment à ne pas faire ;

- Recommandation numéro 6 :
Présenter le budget par opération d'équipement.
Dès 22 dans la structuration du budget d'investissement, il sera présenté par opération.
Ça va être mis en place dès le prochain budget ;
- Recommandation numéro 7 :
Respecter la durée annuelle du temps de travail.
Ça, ça avait déjà été fait dès la présentation du rapport, ça a été fait par la précédente équipe municipale :
- Pour finir la recommandation numéro 8 :
Ajuster la politique d'investissement au capacité de financement de la Commune.
Là évidemment c'est ce que nous avons fait, malgré des dépenses qui s'imposent à nous par rapport aux engagements de nos prédécesseurs ou bien des obligations par rapport à des équipements qui tombent en désuétude. Le montant des investissements programmé est fortement contenu sur le mandat, on en a déjà parlé plusieurs fois et ça on l'a mis en place dès le BP 2020, avec une importante révision à la baisse pour ajuster à nos capacités financières.
Dans le budget 21, qui est un budget de redressement :
 - o Sur la partie Ressources Humaines les emplois vacants sont pourvus tout en maîtrisant la masse salariale grâce à la démarche de mutualisation ;
 - o Sur le patrimoine communal, un effort soutenu de réhabilitation a dû être fait, je l'ai évoqué, il y a des choses sur lesquelles on n'a pas le choix : le gymnase, la serre municipale.

La maîtrise de la trajectoire d'endettement en décalant les investissements nouveaux portés par la municipalité pour arriver à avoir un taux d'endettement qui soit acceptable.

Je ne sais pas si vous avez des questions, des observations sur ces réponses apportées aux préconisations de la CRC ?
Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, Madame la Maire. Simplement juste vous donner une petite explication de vote parce que comme vous l'avez dit et comme c'est mentionné et écrit dans la délibération le débat a eu lieu, nous n'allons pas refaire le débat et je n'entrerai pas là-dessus. Mais je ne peux pas laisser le sentiment de donner *quitus* à un certain nombre de petites allusions que vous avez faites à notre propos et ce n'est pas notre silence qui valide vos propos.

Ceci dit nous voterons les recommandations qui ont été présentées et qui sont l'objet du présent rapport, je m'exprime sur ce présent rapport et pas sur celui de la Chambre Régionale des Comptes et nous voterons favorablement à ces recommandations. Voilà pour cette petite explication de vote. »

Madame la Maire

« Entendu ! Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Alors moi je vais aussi profiter de ce rapport pour évoquer en toute transparence la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous faisons partie depuis cet été du réseau d'alerte de la DGFIP, de la Direction Générale des Finances Publiques, au vu de nos ratios qui sont très inquiétants, très préoccupants et c'est leurs mots. Nous avons eu une réunion fin août ou début septembre, il y a quelques jours pour évoquer justement notre trajectoire de redressement avec les services de l'État, de la DGFIP, mais également les services de la Préfecture. Toutes nos actions et celles qui sont d'ores et déjà mises en place et celles à venir ont été saluées sur la maîtrise et la rigueur, il faut employer les mots, la rigueur dont on fait preuve, mais dont on n'a pas le choix de se passer.

Ce qui est particulièrement pointé par la DGFIP :

- L'autofinancement qui se dégrade ;
- L'endettement qui est à un niveau très important et durable, obérant la capacité d'autofinancement net, là c'est leurs propos que je reprends *in extenso*.

Jusqu'à ce que la situation redevienne saine nous devons au moins une fois par an expliquer tous nos choix, ce n'est pas une mise sous tutelle, mais c'est juste avant. La situation financière qu'on dépeint depuis qu'on est arrivé, c'est encore une étape qui démontre qu'elle est vraiment sérieuse, que notre marge d'action et de manœuvre tant sur l'investissement bien sûr mais finalement l'investissement c'est le plus facile à gérer, mais surtout sur le fonctionnement là c'est beaucoup plus difficile parce qu'on a un service public à faire fonctionner dans les meilleures conditions, c'est quelque chose d'assez compliqué.

Les trois leviers sur lesquels on pourrait agir pour redresser la situation sont celui :

- De l'impôt, on s'est engagé à ne pas le faire et puis la DGFIP partage le même constat que nous sur le fait que quand une commune de la même strate que Millau est à 1 et Millau est 1,4. On est à 40 % au-dessus des villes de la même strate, le levier impôt on ne peut pas y toucher, déjà on s'y est engagé, mais en plus la population ne pourrait pas l'assumer et en terme d'attractivité vous imaginez les conséquences ;
- Contenir nos investissements c'est ce qu'on tente de faire, c'est ce qu'on fait au quotidien, c'est ce qu'on a fait sur le gros projet du complexe sportif. On a réussi à faire baisser la dépense d'un million cinq hors taxe et puis

on essaye aussi de trouver d'autres sources d'accompagnement de nos projets, c'est ce qu'on est encore aussi là en train de faire.

On a réussi à obtenir huit cents mille euros de l'ANS de l'Agence Nationale du Sport sur le complexe et chaque fois, comme on l'avait présenté à la Communauté de Communes les gains ou les dépenses en moins se partagent à 50 % Ville et 50 % Communauté de Communes.

Malgré ça, parce que ça on l'a déjà intégré dans notre budget 22, nos ratios sont extrêmement mauvais ;

- Contenir nos dépenses également en fonctionnement et surtout les investissements. Ça c'est le travail qui est d'ores et déjà mené, qui se mène de toute façon tout au long de l'année, mais pour la préparation budgétaire 2022, là à la fois équipes et élus sont à *pied d'œuvre* pour essayer de trouver toutes les économies possibles tout en maintenant cette qualité de service public, en maintenant une qualité de vie au travail pour nos agents qui sont aussi victimes de cette situation.

Je souhaitais avoir cette transparence envers les élus du Conseil municipal et puis également les Millavoises et les Millavois.

Si certains sont intéressés on a le rapport de la DGFIP qui pointe toutes nos difficultés. Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« C'était juste quand même pour signaler qu'il doit y avoir quand même quelque chose d'assez savoureux à parler des finances de la Commune avec les représentants de l'État sur les finances publiques, qui s'étaient engagés à maintenir le déficit à 3 % au titre de *Maastricht* et on est sur une prévision d'atterrissage à 9 % du déficit du PIB. Je veux dire *les donneurs de leçons*, ça va bien, je crois que le *chéquier sort* quasiment tous les jours aujourd'hui dans des sommes d'un milliard cinq cents millions.

Le côté devait être assez savoureux. Je partage bien évidemment ce que vous avez dit sur le nécessaire du contrôle. En revanche, je ne suis pas sûr que l'émetteur soit le mieux venu pour en parler. »

Madame la Maire

« Vous savez que nous ne sommes pas soumis aux mêmes règles que l'État, nous on se doit de présenter un budget qui n'est pas déficitaire. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Une nouvelle fois sans rentrer dans le débat, nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises et sur plusieurs Conseil de vous expliquer sur ces différents sujets. Moi, je voudrais simplement dédramatiser vos rencontres avec la DGFIP, elles sont normales et naturelles, chaque année on a rencontré avec Daniel DIAZ et les services concernés la DGFIP, qui vient faire l'état des lieux et un état de santé de la collectivité, il faut dédramatiser la rencontre avec la DGFIP. »

Madame la Maire

« Sauf que là nous sommes passés dans le réseau d'alerte, Monsieur SAINT-PIERRE, réseau d'alerte qui vient du national, c'est-à-dire que nos ratios ont été vus du National et la DGFIP a été mandatée pour venir nous voir et étudier notre budget. De toute façon ça n'ouvre pas au débat c'est un fait, on est dans le réseau d'alerte de la DGFIP.

En toute transparence, je partage. Voilà, ce que je souhaitais dire et cette délibération, en revanche, il faut la voter. Non, plus. »

Le Conseil Municipal prend acte

la Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Délégation de pouvoir du Conseil Municipal à Madame la Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales – mise à jour"

« La troisième délibération est un peu moins importante, délégation de pouvoir du Conseil municipal à Madame la Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ce sont deux petites modifications que vous trouvez dans la délibération :

- Sur l'article 7, il s'agit d'ajouter : *modifier ou supprimer* en plus de : « *de créer les régis comptables au fonctionnement des services municipaux* »;
- Sur l'article 16, il s'agit de préciser cette fois, il y avait : « *d'intenter au nom de la Commune des actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil municipal* » là on vous propose d'ajouter : « *et de transiger avec les tiers dans la limite de mille euros pour les Communes de moins de cinquante mille habitants* ».

En fait c'est un toilettage juridique, on n'était pas tout à fait en règle par rapport à ces préconisations-là. Je ne sais pas si vous avez des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. A l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Commissions municipales permanentes : modification"

« Je vous propose de continuer. Le projet de délibération numéro 4 concerne les commissions municipales du Conseil municipal. Nous allons proposer une modification suite à la démission de Didier DAURES et à l'installation de Maguelone GUIBERT, qui va intégrer la Commission des Sports et on remercie Michel DURAND d'avoir bien voulu démissionner pour laisser sa place à Maguelone et également la Commission des Solidarités Petite Enfance et Aînés.

Maguelone va intervenir sur ces deux commissions-là.

Pour remplacer Didier DAURES qui était aussi à la Commission Travaux, c'est Martine BACHELET, qu'on vous propose de désigner.

Je rappelle que les Commissions ont été faites *au prorata* du nombre d'élus, chaque groupe est représenté, là il s'agit de remplacer un conseiller municipal du groupe majoritaire.

Cette délibération, on peut si vous en êtes tous d'accord être voté à main levée ou à scrutin public, sauf si au moins une personne est contre et au quel cas il faudra qu'on passe par un vote à bulletin secret.

Y a-t-il des voix contre, je le fais à main levée pour le mode de scrutin ? Non. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le vote est ouvert. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :

05. "Renouvellement des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale"

« Délibération 5 : Renouvellement des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, ça, ça découle de la même délibération que la précédente, c'est pour désigner Maguelone GUIBERT pour remplacer Didier DAURES, au Conseil d'administration du CCAS de Millau.

En revanche cette fois, on ne peut pas déroger au vote à bulletin secret et on va vous distribuer des bulletins. Là aussi je rappelle que pour le CCAS chacune des deux oppositions est représentée dans le Conseil d'administration.

Il convient de désigner des scrutateurs. Qui souhaite être scrutateur ? Valentin. Aurélie.

La liste est approuvée à l'unanimité. Merci beaucoup. Maguelone, bien venue. »

Adoptée à l'unanimité

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

La liste a obtenu 34 voix

Les huit membres élus sont les suivants :

1. Corinne COMPAN
2. Sylvie MARTIN-DUMAZER
3. Martine MANANET
4. Maguelone GUIBERT
5. Valentin ARTAL
6. Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE
7. Philippe RAMONDENC
8. Daniel DIAZ

Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :

06. "Désignation des représentants aux Conseils d'écoles, des Ecoles Publiques et auprès des Ecoles Privées de la Ville – Modification"

« Nous passons au rapport numéro 6 qui concerne la désignation des représentants aux Conseils d'écoles, des Écoles Publiques et auprès des Écoles Privées de la Ville, une modification qui consiste à désigner Aurélie ESON auprès de toutes les écoles de la Ville. Peut-être Madame ESON, je vous laisse expliquer la raison pour laquelle vous demandez cette modification. »

Madame ESON

« Bonsoir à tous. Nous avons désigné sur quatre conseils d'études, quatre autres élus sur les quatre autres écoles, mais ma volonté était d'aller dans toutes les écoles et de tourner tous les deux ans. L'année dernière j'étais sur quatre écoles et cette année je serais sur quatre autres écoles de sorte à avoir une vue d'ensemble de toutes les écoles publiques millavoises sur deux années.

Le calendrier a été fixé avec les directeurs et je tourne ainsi et c'est apprécié de la part des directeurs que je puisse être présente sur l'ensemble des écoles tous les deux ans.

Le calendrier a été établi, les élus qui avaient été désignés l'année dernière sont sur les quatre autres écoles cette année, les quatre que j'ai faites l'année dernière et nous allons tourner tous les deux ans. »

Madame la Maire

« Très bien. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix. Vous pouvez voter. Le scrutin est clos. Approuvé à l'unanimité également. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 07 :

07. "Comité d'éthique dans le cadre du système de vidéoprotection de la Ville – modification de la composition"

« Délibération numéro 7 concerne le Comité d'éthique dans le cadre du système de vidéo protection de la Ville et la modification de sa composition. Ce Comité est composé d'élus, de personnes qualifiées, d'administrés de la ville de Millau intéressés par la fonction et le représentant associatif qui veillera au respect de :

- L'application du règlement d'utilisation de la vidéo protection ;
- Il sera également en charge d'évaluer ce dispositif de vidéo protection ;
- Il pourra recevoir d'éventuelles doléances ;
- Il pourra formuler des recommandations sur les fondations du fonctionnement et sur l'impact du système.

La modification qu'on vous propose aujourd'hui, c'est de passer d'une présidence unique à une coprésidence désignée par moi-même parmi les personnalités qualifiées de la société civile.

Les cinq membres du Conseil municipal restent inchangés et deux représentants d'associations locales ayant manifestés leurs intérêts pour siéger dans ce comité. Les élus ont déjà été désignés il y a longtemps.

Ce soir les deux coprésidents que j'ai moi-même désignés vous sont présenter il s'agit de :

- Claude ALIBERT, ancien élu sous les mandats précédents, il était un peu à l'origine de ce Comité d'éthique. Quand vous avez abordé cette mise en œuvre de la vidéo protection, c'est Claude et Michel DURAND qui avaient évoqué la pertinence d'avoir cette structure, ce Comité d'éthique et il partagera sa présidence avec
- André ARTIERE, société civile qui est engagé dans l'associatif et dans le caritatif.

Tous les deux vont bientôt réunir ce comité et vous serez prochainement invités.

Avez-vous des questions sur ce comité d'éthique ? Non. Je mets le rapport aux voix. Parfait. »

Monsieur ASSIER

« J'aurai une petite remarque. »

Madame la Maire

« Une fois que le vote est ouvert, c'est compliqué, vous la ferez après. Après je vous donne la parole sans aucun souci. On va laisser le processus de vote se dérouler.

On peut changer d'avis jusqu'à ce que je dise le scrutin est clos. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur ASSIER, je vous donne la parole. »

Monsieur ASSIER

« C'était juste pour vous dire que ce soir, je suis très satisfait d'entendre vidéo protection et pas vidéosurveillance, comme on a souvent entendu lors du précédent mandat venant de l'opposition ancienne. »

Madame la Maire

« Qui est devenue majorité. Mais en fait là je reprends les délibérations telles qu'elles étaient faites et c'est justement aussi l'objet de ce comité d'éthique que de questionner sur demain l'usage qui sera fait du système de vidéo protection. »

Monsieur ASSIER

« C'était bien de continuer l'extension. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On va passer à la délibération numéro 8 et je vais passer la parole à Madame MORA, ce sont les droits de préemption. Avec une belle dynamique sur les droits de préemption. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 08 :

08. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Oui effectivement, une belle dynamique, mais je vous propose de ne pas vous en faire lecture parce que ça serait beaucoup trop long. »

Madame la Maire

« Vous avez pu remarquer qu'il y a aussi pas mal de commerces, c'est un signal positif pour notre territoire. Il faut prendre acte, c'est juste un rapport pour information. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 9, qui concerne le lancement de la procédure de déclassement d'une partie de voie communale en vue de son aliénation - Rue de Viastels. Je repasse la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 09 :

09. "Lancement de la procédure de déclassement d'une partie de voie communale en vue de son aliénation - Rue de Viastels"

« Par courrier en date du 9 novembre 2020, Monsieur et Madame PALMIER, propriétaires de la parcelle cadastrée Section AW n° 770, située 42, rue des Aumières, ont attiré l'attention de la Ville sur le défaut d'entretien de la partie haute de la rue de Viastels.

Leur propriété est attenante au départ de la rue de Viastels. Un mur en pierres soutenant les terres de cette voie sépare leur propriété de la rue. Ce mur menace de s'effondrer. Il présente de nombreuses fissures et une importante déformation. A l'arrière de ce mur, la voie n'est plus entretenue par les services de la Ville. Elle ne dessert plus aucune propriété à partir du numéro 630, rue de Viastels. La partie finale de cette rue est devenue impraticable en raison d'une végétation qui a poussé de façon anarchique au fil des années. Monsieur et Madame PALMIER en assument l'entretien.

En conséquence, ils souhaitent que la Commune leur cède cette partie de voie.

Cette rue étant classée dans le domaine public communal, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation matérielle et à la régularisation par un document d'arpentage délimitant l'emprise à céder, et celle conservée par la Commune.

La présente délibération a pour objet d'engager la procédure de déclassement du domaine public.

Une seconde délibération interviendra par la suite pour constater la désaffectation et le déclassement et autoriser la vente. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Est-ce que vous avez des questions ? Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe au rapport numéro 10 : Lancement de la procédure de déclassement d'une partie de voie communale : impasse de la Patte d'Oie. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 10 :

10. "Lancement de la procédure de déclassement d'une partie de voie communale : impasse de la Patte d'Oie"

« C'est un petit peu la même chose que précédemment. Là il s'agit de Monsieur Sylvain LOIRETTE domicilié impasse de la Patte d'Oie, qui s'est porté acquéreur de la partie de l'impasse de la Patte d'Oie située au droit de sa propriété.

Comme précédemment, la partie finale de cette impasse n'est pas entretenue, ne dessert pas d'autres propriétés riveraines et Monsieur LOIRETTE en assume l'entretien.

Cette voie étant classée dans le domaine public communal, il convient préalablement à son aliénation, de procéder à la désaffectation matérielle de la partie située au droit de la propriété de Monsieur LOIRETTE, ainsi qu'à la régularisation par un document d'arpentage délimitant l'emprise à céder, et celle conservée par la Commune. Cette emprise sera ensuite cédée aux propriétaires riverains intéressés.

La présente délibération a pour objet d'engager la procédure de déclassement du domaine public.

Une seconde délibération interviendra ensuite pour constater la désaffectation et le déclassement et autoriser la vente. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions ? Non. J'ouvre le vote. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 11 : Lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 8 m² au Monna vue de son aliénation (régularisation foncière) »

Madame MORA rapporte la délibération n° 11 :

11. "Lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 8 m² au Monna, vue de son aliénation (régularisation foncière)"

« Effectivement, à priori il s'agissait d'une erreur lors de la rénovation du plan cadastral en 1970. »

Madame la Maire

« Huit mètres carrés c'était essentiel en effet. »

Madame MORA

Par courrier en date du 17 mai 2021, Monsieur Didier FABRE, propriétaire des parcelles cadastrées 51 et 124, situées au Monna, Section BD, traverse des Cousteltes, a sollicité la Commune en vue de régulariser sa situation au regard d'une parcelle classée dans le domaine public d'environ huit mètres carrés. Cette surface de terrain, située le long de la façade Est de son garage, semble faire partie de sa propriété puisqu'un mur en condamne tout accès par la voie communale, et qu'un autre mur la sépare de la propriété voisine. Il apparaît que sur l'ancien cadastre, cette emprise était rattachée à la parcelle Section H n° 337, devenue aujourd'hui BD n° 124 et propriété de Monsieur FABRE.

Monsieur FABRE souhaite aujourd'hui régulariser cette situation.

Considérant que cette emprise de huit mètres carrés est aujourd'hui classée dans le domaine public communal, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation matérielle et à la régularisation par un document d'arpentage délimitant l'emprise à céder à Monsieur FABRE.

La présente délibération a pour objet d'engager la procédure de déclassement préalable à cette régularisation foncière.

Une seconde délibération interviendra ensuite pour constater le déclassement et autoriser la régularisation. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des observations ? Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Depuis 1970, il a pris le temps de la réflexion. »

Madame la Maire

« Il a pris le temps de la réflexion, en effet. Y a-t-il d'autres questions ? Non. J'ouvre le vote Le scrutin est clos. Il est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 12 concerne le lancement de la procédure de déplacement d'une portion du chemin rural n° 12 lieu-dit Les Vals »

Madame MORA rapporte la délibération n° 12 :

12. "Lancement de la procédure de déplacement d'une portion du chemin rural n° 12 lieu-dit Les Vals"

« Monsieur Bertrand BONNEFOUS, représentant le GAEC des Vals a informé la Ville de son souhait de procéder à l'extension d'un bâtiment agricole sur la parcelle cadastrée Section ZS n° 16.

Au regard de la configuration des lieux, ce projet n'est réalisable qu'en procédant à cette extension sur une partie du chemin rural, qui traverse la propriété.

L'Article L 161-1 du code de la voirie routière rappelle que « *les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune* ». La loi n'a prévu que l'aliénation comme moyen de modifier l'assiette des chemins ruraux. De ce fait, le déplacement des chemins ruraux par échanges de terrains n'est pas autorisé. Par conséquent, le déplacement d'un chemin rural nécessite d'engager une procédure d'aliénation pour le chemin initial, et d'acquisition de l'emprise nécessaire à son déplacement.

En conséquence, la présente délibération a pour objet d'autoriser le lancement de cette procédure qui se déroulera comme suit :

- Désaffectation de l'emprise du chemin destinée à être aliénée ;
- Arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique ;
- Déroulement de l'enquête publique ;
- Nouvelle délibération constatant la désaffectation et autorisant l'aliénation et l'acquisition des emprises préalablement délimitées par géomètre expert.

Tous les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par le bénéficiaire. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. J'ouvre le vote. Le scrutin est clos. Il est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 13 : lancement de la procédure de cession d'un chemin rural La Coste. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 13 :

13. "Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural LA COSTE"

« Pour courrier du 24 février 2020, Monsieur Jean-Michel FONS, propriétaire de la parcelle cadastrée Section CY n° 62, située au lieu-dit La Coste, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir une partie du chemin rural desservant sa propriété.

Le tracé de ce chemin rural a disparu et, de ce fait il a cessé d'être affecté à l'usage du public, C'est pourquoi il est proposé d'engager la procédure préalable à l'aliénation des chemins ruraux, c'est la même que précédemment :

- Désaffectation ;
- Mise à l'enquête publique ;
- Mise en demeure de l'ensemble des propriétaires riverains d'acquérir. »

Madame la Maire

« Très bien. Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Est-ce qu'on peut avoir le plan ? Parce que devant cette délibération, je suis allé sur le terrain. On ne doit pas être nombreux à y être allés, pour sortir une délibération comme ça il y a quelque chose qui ne passe pas.

Savez-vous ce que c'est que la portion entourée de rouge ? C'est ce qu'on veut rétrocéder. C'est quoi ? C'est un talweg. Il n'y a aucun chemin à cet endroit-là. J'y suis allé. Si vous rétrocédez un talweg, ça veut dire que maintenant dans les conditions qu'on a climatiques, on va donner à un Monsieur un talweg qui va s'empresse de reboucher et qui va toucher les écoulements d'eaux sur cette zone-là, une zone N, donc dangereuse pour les écoulements d'eaux puisque vous savez plus en bas on se retrouve avec Bêches.

Moi je ne comprends pas, qu'on puisse avoir une telle..., quand j'y suis allé, je me suis dit : « *Mais où est ce chemin ?* » Je suis arrivé au croisement légèrement plus bas où là on a un banc, la voie Roumaine, la voie Royale, j'ai tourné à droite, je suis tombé sur cette fameuse maison et là pas de chemin. J'ai fait tout le tour par le Causse, je vous le dis on n'est pas nombreux à faire ce que j'ai fait. Je suis retombé sur la nationale, j'ai longé le muret et je me suis aperçu tout simplement

qu'il n'y a aucun chemin. C'est un talweg, écoulement d'eau et moi j'ai bien peur qu'en laissant la propriété à un Monsieur, qu'est-ce qu'il va se faire ? Il va tout débarrasser, tout boucher et là on va toucher les écoulements d'eaux. Attention ! »

Madame MORA

« Franchement, je ne pense pas qu'il veuille reboucher quoi que ce soit. En fait, nous avons été sur le lieu avec les Services Techniques, Jonathan GIEN et Madame SERIN. C'est vrai que nous n'avons pas été par le talweg jusqu'en haut parce que c'est complètement impraticable, je ne sais pas si vous avez cheminé jusque-là ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, j'y suis allé ! »

Madame MORA

« Bravo ! Parce que c'est complètement bouché etc. la volonté de ce Monsieur c'était uniquement de pouvoir fermer et mettre un portail au niveau de sa propriété et d'empêcher tout le monde de passer dans sa propriété. Moi, je n'ai pas le sentiment que ce Monsieur va vouloir fermer, lui simplement il a été victime de cambriolage et il souhaite mettre un portail au bas de ce chemin. »

Monsieur NAYRAC

« C'est là que ce n'est pas très clair comme histoire. En bas de son chemin ou en bas du talweg qui démarre de sa propriété ? »

Madame MORA

« En bas de son chemin. »

Monsieur NAYRAC

« Ah ! Alors on n'est plus sur ce qui est encadré en rouge, on est beaucoup plus bas. Il voudrait acheter le chemin qui démarre de la voie Royale ou de la voie Romaine et qui est tout de suite à droite, donc ce qui est là est faux !

C'est complètement différent, parce que ce que vous me dites ça va dans un bon sens, je comprends le chemin qui va à sa propriété et vous le voyez juste sur l'arrondi en rouge, voilà cette partie du chemin là, je comprends c'est un chemin qui mène à sa propriété. Après ce qui est entouré en rouge, il n'y a plus de chemin, c'est un talweg. Ce n'est pas très clair. »

Madame MORA

« Le problème c'est que ce talweg, il ne mène nulle part, puisqu'il... »

Monsieur NAYRAC

« Alors pourquoi il veut l'acheter, c'est le chemin qu'il veut acheter, Madame MORA ! »

Madame MORA

« Non, il ne veut pas acheter le chemin, il veut être chez lui, je ne pense pas qu'il veuille en faire quoique ce soit d'autre. Après moi je pense qu'on peut décider de ne pas le lui vendre. Mais il va nous demander de l'entretenir, pour faire quoi finalement. Puisque ce chemin, je vous le rappelle il débouche dans le virage qui monte sur La Cavalerie, je ne sais pas si tout le monde voit où c'est, le grand virage ça ne mène nulle part et après dans le cadre d'une enquête d'utilité publique, après je ne sais pas le commissaire enquêteur... »

Monsieur NAYRAC

« Je pense qu'il a une erreur d'interprétation sur ce qu'il veut acheter, ce n'est pas ce que vous avez entouré en rouge, c'est le chemin plus bas. Effectivement c'est un chemin par lequel il va à sa propriété, mais le chemin qui est entouré en rouge ce n'est pas ça qu'il veut, à mon avis... »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, on apporte les clarifications, je pense qu'il n'y a pas une urgence absolue à passer ce rapport. »

Monsieur NAYRAC

« Je pense que c'est mieux. »

Madame la Maire

« On apporte les précisions sur réellement le projet et la localisation. On diffère cette délibération. »

Monsieur NAYRAC

« Tout à fait. »

Madame la Maire

« Entendu. Vous êtes au moins deux à vous déplacer sur place. »

Délibération reportée

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 14 : Désaffectation de la parcelle cadastrée Section AB n° 144, quartier de la Prise d'Eau. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 14 :

14. "Désaffectation de la parcelle cadastrée Section AB n° 144, quartier de la Prise d'Eau et acquisition de la parcelle AB n° 723"

« Nous avons déjà eu une délibération le 23 juillet 2020, le Conseil municipal avait autorisé la vente à la SARL Forces Motrices de Farebout des parcelles cadastrées 143 et 144, quartier de la Prise d'Eau. Ces parcelles étaient mises à disposition de cette SARL par bail emphytéotique administratif depuis 2005, le preneur y ayant construit une centrale hydroélectrique.

L'acte de vente a été signé le 16 décembre 2020 pour un prix de cent cinquante mille euros.

Ces parcelles étant classées dans le domaine public communal, une procédure de désaffectation du bien et de déclassement du domaine public était obligatoire. Néanmoins, conformément à l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces parcelles ont été déclassées du domaine public de manière anticipée, avant sa désaffectation réelle, qui devait intervenir dans un délai de trois ans.

Par ailleurs, afin d'aménager un espace suffisant aux véhicules pour manœuvrer en sortie du passage sous la voie ferrée, un accord est intervenue avec la SARL aux fins de rétrocéder à la ville une surface d'environ quarante-cinq mètres carrés de la parcelle AB 144, moyennant un prix symbolique d'un euro.

La présente délibération a pour objet :

- D'une part de constater la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées Section AB n° 143 et 144, conformément à l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- D'autre part d'autoriser l'acquisition par la Commune à la SARL Forces Motrices de Farebout d'une surface de quarante-cinq mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée AB n° 143 et nouvellement numérotée n° 723 pour un euro.
- De classer cette nouvelle parcelle dans le domaine public communal. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. J'ouvre le vote. A l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe au rapport numéro 15, il s'agit de cession des parcelles cadastrées 34, impasse René Caussignac, c'est l'affaire ALAUZET dont nous avons déjà beaucoup parlé. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 15 :

15. "Cession des parcelles cadastrées Section DD n° 36 et 3 - 34, impasse René Caussignac"

« La Commune de Millau est propriétaire d'une maison d'habitation avec terrain, située impasse René Caussignac.

Cette maison est occupée, depuis le 1^{er} septembre 2010 par Monsieur et Madame ALAUZET. Cette occupation a été actée au moment de la vente par Monsieur et Madame ALAUZET à la Commune, de leur maison d'habitation située rue du Rajol et située dans le périmètre de l'opération Capelle Guibert. Un accord était alors intervenu pour reloger la famille ALAUZET de manière temporaire dans cette maison et dans l'attente qu'ils trouvent un nouveau logement, pendant une période de deux ans à titre gratuit la première année et moyennant une redevance de quatre cents euros mensuels la deuxième année. Monsieur et Madame ALAUZET auraient dû libérer les lieux au plus tard le 31 août 2012.

La Commune ayant décidé, courant 2012, de mettre cet immeuble en vente, il a été proposé en priorité à Monsieur et Madame ALAUZET de l'acquérir. Aucun accord n'a été trouvé sur le prix de vente. Monsieur et Madame ALAUZET n'ayant pas quitté les lieux, une procédure judiciaire a été engagée par la Commune à leur rencontre.

Après plusieurs années de procédure et un jugement de la Cour d'Appel en date du 6 mai 2021, ordonnant notamment l'expulsion de Monsieur et Madame ALAUZET, ils ont fait une offre d'acquisition, par courrier du 25 août 2021, au prix de cent quatre-vingt-dix mille euros.

L'avis de France Domaine en date du 30 août 2021, évaluant ce bien à deux cent deux mille euros, il est décidé d'accepter l'offre de Madame et Madame ALAUZET à cent quatre-vingt-dix mille euros. Monsieur et Madame ALAUZET prenant à leur charge tous les frais inhérents à cette vente.

Par ailleurs, il est précisé que Maître RAMAT, huissier de justice, a reçu mission de leur délivrer un commandement de quitter les lieux (cf. jugement Cour d'Appel). Cette procédure est suspendue dans l'attente de la signature de l'acte authentique de vente.

En conséquence, il est proposé d'accepter la proposition de Monsieur et Madame ALAUZET, concernant la vente à leur profit des parcelles cadastrées Section DD numéros 36 et 39, impasse René Caussignac, au prix de cent quatre-vingt-dix mille euros. »

Madame la Maire

« Des questions ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Tout à fait, simplement comme nous l'avons fait avec Monsieur NAYRAC en commission Cadre de Vie, sur le texte de la note de synthèse de bien rappeler que nous arrivons au terme de nombreuses années de procédure et nous nous félicitons de l'aboutissement de cette procédure et du travail qui a été fait par de multiples intervenants et acteurs. »

Madame la Maire

« Tout à fait ! D'autres remarques ? Oui, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, j'aurais une remarque supplémentaire. Ces cent quatre-vingt-dix mille euros ne tiennent pas compte des loyers qu'ils doivent. »

Madame la Maire

« Non. »

Monsieur NAYRAC

« Il faut bien le préciser, parce que si je ne me trompe pas il y en a pour vingt-cinq mille euros. »

Madame MORA

« Vingt-deux mille euros précisément. »

Monsieur NAYRAC

« Vingt-deux mille euros. Parce que ce que j'ai du mal à comprendre c'est pour ça que sachez que quand même que j'ai parié le champagne avec Madame MORA, que la signature ce..., j'ai un doute. »

Madame MORA

« Excusez-moi, je tiens à préciser que vous avez parié pour les membres de la commission Cadre de Vie, pas pour Madame MORA. »

Monsieur NAYRAC

« Tout à fait ! »

Madame MORA

« Vous êtes témoin, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur NAYRAC

« Je tiens à rajouter, parce que ce qui me surprend avec ce Monsieur, c'est qu'on lui avait fait une proposition de cent quatre-vingt mille euros, plus les loyers qu'il devait. Là vous êtes à une vente plus élevée, vous devriez être agent immobilier, parce que dix mille euros en plus c'est déjà pas mal et c'est ça que j'ai du mal à comprendre qu'il se laisse avoir là-dessus. »

Madame la Maire

« Parce qu'il y a un jugement d'expulsion, donc s'il n'y a pas cet accord-là, il est expulsé. »

Monsieur NAYRAC

« Sachez quand même qu'on est déjà allé devant le Notaire signer une vente et qu'au dernier moment, au moment de signer il est sorti du cabinet du Notaire. Ce n'est pas gagné la bouteille de champagne. »

Madame MORA

« Et surtout l'arme fatale, c'est que le jugement est valable dix ans, donc si au plus tard le 31 mars il n'a pas signé, il sera expulsé. »

Madame la Maire

« C'est ça ! »

Monsieur NAYRAC

« Il y a tellement de fois qu'on lui a dit qu'il allait être expulsé ! »

Madame MORA

« Champagne ! Monsieur NAYRAC. »

Madame la Maire

« Entendu ! Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 16 qui concerne une Cession de lots de copropriété dans les immeubles cadastrés Section AN n° 463, 392, rue de La Capelle. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 16 :

16. "Cession de lots de copropriété dans les immeubles cadastrés Section AN n° 463, 392, 62, sis 31, 33 et 35, rue de La Capelle"

« Cette délibération arrive parce qu'en fait il y avait déjà eu une délibération qui comportait des erreurs sur l'ensemble des lots de copropriété.

Par acte en date du 4 avril 2018, la Commune a acquis aux époux HERNANDO un immeuble 31, 33 et 35 rue de La Capelle à Millau.

Cette acquisition a été réalisée dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière déclarée d'utilité publique par arrêtés préfectoraux du 11 décembre 2013 et du 30 mars 2016. Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique prescrivait un certain nombre de travaux à réaliser par les propriétaires afin de le rendre conforme aux normes de sécurité et d'habitabilité. Ces travaux n'ayant pas été réalisés par les propriétaires dans le délai imparti, la propriété des époux HERNANDO a été déclarée cessible au profit de la Commune par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016, en vue d'assurer la réhabilitation totale de cet immeuble.

La SCI A.B.C. s'étant porté acquéreur de ce bien, dans les conditions fixées par l'Opération de Restauration Immobilière, au prix de vingt mille euros, une délibération a été adoptée en Conseil municipal du 18 mars 2021 en vue d'autoriser sa vente.

Toutefois, cette délibération comportait une erreur sur les lots de copropriété concernés. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération listant l'ensemble des lots de copropriété objet de la vente, et annulant la délibération du 18 mars 2021. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions, des remarques ? Non. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 17 : constitution d'une servitude de raccordement au réseau public d'eaux usées. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 17 :

17. "Constitution d'une servitude de raccordement au réseau public d'eaux usées sous les parcelles cadastrées Section BH n° 18 et 21, sises Quartier de Bêches (propriétés communales)"

« Là, nous allons sur le quartier de Bêches.

Par courrier du 8 mars 2021, Monsieur Nicolas DA SILVA, propriétaire de l'immeuble cadastré Section BH n° 20, situé quartier de Bêches, a sollicité la Commune en vue de raccorder sa future habitation au réseau public d'eaux usées.

Pour ce faire, il doit réaliser une tranchée sur les parcelles cadastrées n° 21 et n° 18, parcelles en indivision entre la Commune et sa mère. Monsieur DA SILVA sollicitait l'autorisation de la Commune pour réaliser son branchement en servitude sous ces propriétés.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la constitution d'une servitude de passage de réseaux sur les parcelles cadastrées Section BH n° 21 et 18.

Tous les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par Monsieur DA SILVA. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. J'ouvre le vote. Le vote est clos. Il est adopté à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Dernière délibération pour Madame MORA, la délibération numéro 18 concerne la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la traverse du Champ du Prieur et de la rue du Baron de Vitré. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 18 :

18. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la traverse du Champ du Prieur et de la rue du Baron de Vitré"

« Dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la traverse du Champ du Prieur et de la rue du Baron de Vitré, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Madame la Maire a saisi Monsieur le Président du S.I.E.D.A, Maître d'ouvrage des travaux d'Electricité en matière d'environnement sur la commune de Millau.

Cinq tranches de travaux de dissimulation électrique et téléphonique ont déjà été réalisées sur le secteur Cantarane/Champ du Prieur/Rajol depuis 2014. Il s'agit de réaliser la tranche numéro 6 pour finaliser la dissimulation des réseaux de la traverse du Champ du Prieur et de la rue du Baron de Vitré.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de dissimulation des réseaux électriques de la traverse du Champ du Prieur et de la rue du Baron de Vitré étant estimé à quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-neuf virgule quatre-vingt-cinq euros hors taxe, la participation de la collectivité portera sur 30 % de ce montant, soit vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-seize.

Concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A et France Télécom. Le montant des travaux étant estimé à vingt et un mille quatre cent quarante-cinq euros vingt-quatre hors taxe, la participation de la collectivité portera sur 50 %, soit dix mille sept cent vingt-deux virgule soixante-deux euros.

Ces sommes seront versées auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A dès l'achèvement des travaux. »

Madame la Maire

« C'est une bonne chose. Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Madame MORA »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer la parole à Monsieur MAS pour la convention de partenariat entre la Ville et Templiers Events, pour le Festival des Templiers 2021. »

Madame MAS rapporte la délibération n° 19 :

19. "Convention de partenariat entre la Ville et Templiers Events – Festival des Templiers 2021"

« Bonsoir à tous. Le Festival des Templiers aura lieu cette année du 21 au 24 octobre 2021

Templiers Events organise le Festival des Templiers, c'est un dossier de demande de subvention qui a été déposé à la ville via une convention d'objectifs que vous avez en annexe.

La ville de Millau versera à Templiers Events une subvention de vingt-quatre mille euros :

- Douze mille euros en octobre 2021 ;
- Douze mille euros sur présentation des documents comptables de l'année écoulée

On a un petit peu changé la donne parce qu'avant on avait dix mille euros plus d'éventuels frais à payer. Là on les rentre dans la subvention.

L'aide indirecte représente cinq cents euros pour la prise en charge d'une facture de contrôle des gradins.

A titre estimatif la valorisation de la ville pour 2021 est de quarante-quatre mille sept cent quarante-vingt-quatre euros.

Nous vous remercions d'approuver cette convention. »

Madame la Maire

« Merci. Des questions ? Non. Peut-être insister sur le côté transparence de cette délibération où dorénavant toutes les factures qui étaient prises en charge... »

Madame MAS

« ... de façon indirecte, parfois ça pouvait être un petit peu trouble, là au moins c'est clair. »

Madame la Maire

« Là du coup on peut quantifier l'accompagnement de la collectivité pour le festival à un peu moins de soixante-dix mille euros, soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros.

Madame MAS

« Pour la ville de Millau. »

Madame la Maire

« On se réjouit de retrouver les Templiers en 2021. »

Madame MAS

« Oui, avec toutes les contraintes, ce n'était pas évident et puis là ils ont fait beaucoup d'efforts et puis nous aussi de notre côté, de façon à ce que ça se passe du mieux possible. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 20 sera présenté par Monsieur MAS et concerne la mise à disposition des E.T.A.P.S. dans les écoles primaires publiques et privées. »

Madame MAS rapporte la délibération n° 20 :

20. "Mise à disposition des E.T.A.P.S. dans les écoles primaires publiques et privées"

« Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de Millau interviennent dans les écoles primaires publiques et privées, ainsi que dans La Calendreta pendant le temps scolaire, pour toutes les classes des cycles 2 et 3 ainsi que pour les classes d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S.) et ce, depuis la fin des années 1980.

La pratique sportive régulière contribue à l'épanouissement de l'enfant, à son bien-être physique et mental et à sa réussite scolaire.

L'intervention des E.T.A.P.S., complémentaire à celle de l'enseignant, permet de proposer aux enfants des activités physiques et sportives nombreuses, diversifiées faisant appel à une technicité certaine mais aussi contribue à des enjeux de santé, de réussite éducative et de cohésion sociale. Elle est au cœur des enjeux de santé liés à l'inactivité, la sédentarité et le surpoids.

Les E.T.A.P.S. interviennent pour toutes les activités notamment pour les activités à encadrement renforcé comme la natation, les activités nautiques, le VTT et le cyclisme, le ski, etc.

Cette collaboration entre les E.T.A.P.S. de la Ville et le corps enseignant offre une qualité accrue de l'enseignement dispensé, permet aussi d'établir une liaison riche de potentialités entre le temps de l'école et tous les autres moments de la vie.

Ils interviennent deux heures par classe et là nous proposons de revoir cette convention pour les cinq ans qui suivent jusqu'en 2026, saison scolaire 2025/2026. »

Madame la Maire

« En scolaire, on ne parle pas de saison, on parle d'année scolaire, Monsieur MAS. »

Monsieur MAS

« Mais en sport, on parle de saison. »

Madame la Maire

« Voilà, c'est ça. Merci beaucoup. Des remarques, des questions par rapport à ce rapport ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Monsieur MAS. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 21, Monsieur ARTAL sur la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. »

Monsieur ARTAL rapporte la délibération n° 21 :

21. "Signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale "

« Rien à voir avec les finances. »

Monsieur DIAZ

« Les femmes coutent cher ! »

Madame la Maire

« Je pense que Monsieur DIAZ, vous allez pouvoir lire avec attention la charte pour l'égalité... Monsieur ARTAL à vous la parole. »

Monsieur ARTAL

« Ouvrons la page féministe. Cette délibération numéro 21, concerne effectivement la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

C'est la première démarche dans le cadre du plan d'action dont nous avons parlé au dernier Conseil municipal. C'est une démarche certes symbolique, mais qui initie ce temps d'action, en gros nous allons rentrer dans ce réseau de mille huit cent trente-sept municipalités européennes dont certaines d'une taille équivalente à nous en Occitanie : Blagnac et Castelnau-le-Lez dans l'Hérault. D'autres villes et régions de trente-six pays européennes.

Cette charte comporte trente articles intéressants tous les domaines d'actions des collectivités territoriales en tant qu'employeurs, donneurs d'ordres ou prestataires de service. Elle dépasse quelque peu la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en prenant en compte également la lutte contre les autres facteurs de discrimination : l'origine, la langue, l'orientation sexuelle et ça me donne l'occasion d'apporter notre soutien au collègue élu aveyronnais qui a été victime d'homophobie, de violences homophobes sur la commune de Toulouse.

Egalement le principe de l'élimination des stéréotypes sexués qui influence les comportements et les politiques développées par les autorités locales et également le principe de l'intégration du genre dans l'ensemble des activités politiques et de financement. Là ça rentrera également dans la classe sur la question de la révision sur notre politique de financement par exemple des associations. Une charte assez éclectique.

Pour dire très concrètement ce vers quoi ça va nous mener, là dernièrement nous avons missionné, nous avons étoffé la fiche de poste d'une de nos agentes pour le suivi de ce plan d'action, récemment nous nous sommes rapprochés d'En Vie en jeu et du Cadre familial pour réaliser des formations auprès de nos agents sur les questions des discriminations. Ce sont des agents qui sont particulièrement au contact du public jeune dans le cadre plutôt du secteur de l'animation.

Egalement troisième action plutôt concrète une réunion de la cellule égalité qui aura lieu le 20 octobre 2021 pour voir comment la réponse qu'on va apporter aux femmes notamment, puisque c'est le cas depuis la présentation du plan, deux femmes ont manifesté des remarques sexistes où des violences donc pour le coup apporter cette réponse à comment on les accompagne, on les oriente vers les organismes compétents en la matière.

La première chose à dire c'est : « *On vous croit. Je te crois dans ta situation de personne discriminée ou violentée.* » Voilà les actions concrètes.

Il vous est proposé d'autoriser, Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ou tout document y référent. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur ARTAL pour cette présentation très claire. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions sur cette charte ? Non. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au rapport 22, ensemble sportif Paul Tort : approbation du plan prévisionnel de financement. Je passe la parole à Martine BACHELET pour le bloc finances. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 22 :

22. "Ensemble sportif Paul Tort : approbation du plan prévisionnel de financement"

« Pour l'ensemble sportif Paul Tort l'approbation du plan prévisionnel de financement, un montant complémentaire de LEADER a été accordé en juillet 2021 au GAL des Grands Causses et le PNR des Grands Causses pour cofinancer des projets qui favorisent le développement des zones rurales. Ce complément a été reçu en juillet 2021 par le PNR, il permet à la Ville de solliciter une aide financière qui compensera le désengagement de l'Etat.

Le projet de rénovation et d'extension de l'ensemble sportif Paul Tort s'inscrit dans l'Action n° 5 du plan stratégique de développement en renforçant les services mis à la disposition des habitants et contribuant à l'attractivité du territoire par l'amélioration de la qualité de vie de la population et l'organisation des services.

Le montant des dépenses hors taxe prévu est de deux millions sept.

Les recettes que nous demandons à différents organismes :

- Le DSIL c'est l'Etat : trois cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix ;
- Le LEADER, nous avons cent vingt-cinq mille euros ;
- L'ANS, trois cent cinquante mille euros ;
- Le Conseil Régional, trois cent vingt-quatre mille euros ;
- Le Conseil Départemental, cinq cents mille euros ;
- La Communauté de Communes Millau Grands Causses, deux cent soixante-dix mille euros ;
- Et la participation de la Ville s'élève à sept cent quatre-vingt-dix mille sept cent dix.

Pour un total de deux millions sept. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Y a-t-il des remarques ? Monsieur SOLIER ? »

Monsieur SOLIER

« Oui, merci bonsoir. Je ne vais pas être innovant, je vais juste répéter ce que j'ai dit en commission des Finances. Mais ce n'est pas vraiment sur le registre financier que je voulais intervenir. Je trouve dommageable malgré ce que vous nous avez dit en préambule au sujet du rapport de la Chambre des Comptes qui vous a fait décaler dans le mandat certains projets, je trouve dommageable que le terrain synthétique disparaisse de ce projet. C'est un choix de votre part, je trouve dommageable quand je pense aux clubs sportifs et aux scolaires pour qui ce projet était une aubaine en centre-ville. C'est dommage que vous ayez choisi celui-là. »

Madame la Maire

« L'idée, c'est vraiment de décaler et d'arriver à un projet qui soit plus aboutit, parce que ce projet, vous le savez mieux ou aussi bien que moi, ce projet de terrain synthétique était quand même contraint parce que sur une surface contrainte et donc il ne permettait pas d'avoir une utilisation optimale d'un terrain synthétique. »

Monsieur SOLIER

« Excusez-moi. Je me souviens qu'un représentant d'une Ville de Midi-Pyrénées était venu, il avait constaté qu'on pouvait jouer jusqu'à une certaine catégorie pour les départementaux... »

Madame la Maire

« C'est ça jusqu'à une certaine catégorie comme vous le dites très bien. Et puis pour les juniors, c'est-à-dire que les équipes séniors ne pouvaient pas en profiter, or on voit bien que parfois tous nos terrains sont impraticables et c'est bien de pouvoir accueillir y compris sur des équipes séniors quand ces terrains sont impraticables, quitte à faire un synthétique autant le faire de manière à ce qu'il puisse accueillir toutes sortes de compétitions pour les jeunes et pour les adultes. En effet les contraintes budgétaires, mais il y a aussi une contrainte d'efficacité d'argent bien utilisé, utilisé à bon escient et il nous semblait que ce projet ne correspondait pas parfaitement à une utilisation optimale.

Monsieur SAINT-PIERRE veut intervenir, mais finissait votre propos Monsieur SOLIER. »

Monsieur SOLIER

« Oui, simplement l'argent, je pense que tout le monde veut l'utiliser à bon escient. Mais c'est votre choix, très bien, mais je trouve que c'est dommageable parce qu'en centre-ville c'était quelque chose d'idéal, autant pour les scolaires que pour les clubs. »

Madame la Maire

« La Maladrerie à partir de cet automne sera en centre-ville grâce à la passerelle. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ça fait plaisir, mais bon ce n'est pas l'objet de mon intervention. Simplement sur les séniors, sous le contrôle de Monsieur MAS bien sûr, sur les séniors il y a quand même moins de difficultés sur le stade d'Honneur qui est quand même beaucoup plus souvent habilité, même dans des conditions météo difficiles, à accueillir des compétitions séniors. Par contre ce qui est intéressant sur le synthétique, c'est justement de pouvoir soulager les clubs lorsque les terrains d'entraînement et notamment La Maladrerie sont touchés, on le sait très régulièrement par les pluies et par l'absorption de l'eau, c'est dans

ce sens que c'est intéressant et le problème était me semble-t-il moins prégnant sur les séniors puisque le stade municipal, le stade d'Honneur a beaucoup plus la capacité d'absorber les petits désagréments dus à la pluie. »

Madame la Maire

« Monsieur MAS souhaiterait prendre la parole. »

Monsieur MAS

« Oui, vous avez complètement raison sur le fait que le terrain d'Honneur est ouvert aux séniors, il y a aucun problème. Il y a deux choses qu'il faut savoir c'est que le terrain qu'il y a à Paul Tort va être quand même refait à beaucoup moindre coût, mais il va être refait et il sera très facilement divisible par les scolaires, même si ce n'est pas un synthétique et notre but est bien entendu que le synthétique soit fait ailleurs. Ça on espère y arriver, moi je vais me battre pour ça, vous le savez et le club de Foot notamment, s'il y a un synthétique, tient à ce qu'il soit fait à La Maladrerie, pour faire vraiment un complexe sportif football à La Maladrerie, parce qu'aujourd'hui ce qu'il se passe c'est que nous avons des terrains à La Maladrerie qui une bonne partie de l'année ne servent pas parce qu'ils sont complètement détrempés, donc il n'y aucun intérêt aujourd'hui pour le SOM Foot à avoir trois terrains de vert, pas synthétiques à La Maladrerie.

Il y a un seul problème qui se pose c'est le partage du terrain de Tourte, puisqu'il est partagé aussi avec plusieurs équipes, mais ça c'est quelque chose qu'il faudra peut-être revoir dans le futur parce que je sais aussi qu'en plus en terrain sportif il manque aussi au moins un terrain à Millau ou deux peut-être nous y arriverons quand nous aurons redressé la situation. C'est ce que j'espère. »

Madame la Maire

« Tout à fait ! Merci, Monsieur MAS. D'autres interventions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n°2. Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 23 :

23. "Budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n°2"

« Décision modificative numéro 2 :

Les mouvements :

- En fonctionnement s'élèvent à cinq cent vingt-quatre mille deux cent trente euros ;
- En investissement à soixante-douze mille huit cent vingt-huit.

Les principales inscriptions concernent les récupérations de crédits sur :

- Un contentieux du chauffage avec la *SEMEA Emma Calvé*, on récupère trente-cinq mille cinq cent soixante-cinq quatre-vingt-huit ;
- Le Trésor nous a demandé suite à une erreur qui s'est passée au mois de mars d'inscrire toutes les recettes et les dépenses de la fourrière municipale des véhicules sur le budget du Stationnement. Les crédits sont retirés du budget Principal pour les mettre sur le budget du Stationnement.
- Nous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle à l'OCA de dix mille euros, la subvention de 2020 n'avait pas été versée suite à la non production des comptes, donc c'est tombé dans le résultat, compte tenu de l'examen en début d'année de leur compte qui est déficitaire, on propose d'accorder une subvention de dix mille euros ;
- On a aussi une baisse de la subvention d'équilibre du stationnement, on le verra tout à l'heure de mille euros ;
- Le prélèvement en fonctionnement sur des crédits qui n'ont pas été utilisés sur la Culture pour financer une subvention complémentaire au *Festiparade de Bonheurs d'Hiver* de trois mille euros ;
- On inscrit également un complément de charges de copropriété pour la Médiathèque, il y a quatre mille euros à trouver ;
- Créances admises en non-valeurs, on verra la délibération ça va être de quatre mille cent euros ;
- Le FPIC, ça un ajustement qu'on a à la suite de la notification officielle de mille quatre cent soixante-dix-sept euros, donc là c'est une dépense de fonctionnement ;

En ce qui concerne les recettes :

- Nous faisons un transfert sur les lignes du stationnement des recettes prévues de moins 34 000 euros ;
- Nous avons perçu l'indemnité de sinistre du 20, rue de La Capelle de six cent mille euros, on n'avait que cinq cent cinquante-sept pour l'instant, nous avons déjà perçu deux cents mille euros en 2020, ça fait un total de huit cents mille euros qui n'est pas tributaire de travaux, on ne devra pas d'exécution de travaux à la justification.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement nous avons un complément à apporter :

- Sur la sécurisation du *Mas Rougnous* de dix-neuf mille cinq cents euros ;
- Sur la rue de *La Fraternité* dix-huit mille huit cent six euros ;
- Des raccordement ENEDIS de treize mille quatre cent cinquante-sept euros ;
- Le complément sur un crédit de la *CAHUF* de treize mille euros ;
- Sur la sécurisation de la clôture de *La Graufesenque* dix mille euros ;
- Des frais d'études pour *Les Sablons*, on entame dix mille quatre-vingt euros ;
- Sur l'étude urbaine *Îlot de chaleur, Action Cœur de Ville*, six mille six cents euros ;
- *Etude DATA Center*, ça c'est une délibération de 2019, qui prévoyait un financement de cinq mille euros de la Communauté de Communes et cinq mille euros de la Ville, là on est tenu de les verser ;
- Un complément pour *Les Micro Folies*, achat complémentaire de matériel, huit cent quatre-vingt-cinq euros.

Nous avons fait des prélèvements sur des crédits que nous avons trouvés pour financer donc moins sept mille cinq cents euros et moins mille cinq cents euros.

En recettes :

- Nous réduisons l'emprunt de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze, quatre-vingt-huit
- Et nous faisons un virement de cinq cent soixante-dix, cent quatre-vingt-huit.

L'emprunt qui était au budget primitif était de quatre millions cinq cent soixante-neuf, cent soixante-dix-sept, on le diminue de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze, on arrive à quatre millions quarante et un mille, mais on essaiera de le faire baisser avec les crédits.»

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions ? Non, tout était très clair. Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 24 :

24. "Budget annexe du Stationnement : Décision Budgétaire Modificative n°2"

« Le budget annexe du stationnement, décision modificative numéro 2, c'est la suite de ce que je vous ai dit :

- On inscrit vingt-quatre mille euros en dépenses pour l'enlèvement et la destruction des véhicules ;
- On souscrit une subvention d'équilibre pour dix mille euros ;
- On a trente-quatre mille euros de recettes pour la fourrière. »

Madame la Maire

« Des questions sur ce budget ? Non. Je le mets aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Allez-y, Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 25 :

25. "Budget annexe du Parking Capelle : Décision Budgétaire Modificative n°1"

« Le budget annexe du Parking *Capelle*, là c'est un petit complément de crédit pour les charges de copropriété pour le parking *Capelle*, on rajoute mille euros et on rajoute mille euros sur la subvention d'équilibre. »

Madame la Maire

« Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération 26 : admissions en non-valeur. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 26 :

26. "Budget principal de la commune : admissions en non-valeur"

« Le Trésor Public nous demande régulièrement de mettre en non-valeur des titres de recettes pour lesquels ils n'ont pas obtenu de recouvrement. Ça remonte de 2015 jusqu'en 2021, vous avez la liste essentiellement il y a des sacs poubelles, il y a aussi des terrasses pour des commerces qui ont fermé, ou des commerces qui ne sont pas solvable.

Il y en a pour cinq mille quatre cent quarante-cinq, vingt-six et nous allons rajouter dans la décision modificative quatre mille cent euros. »

Madame la Maire

« Très bien. Des questions, remarques ? Non. Je mets le rapport aux vote. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Madame BACHELET pour le bloc finances. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer au bloc RH avec Monsieur DURAND avec la création d'emplois permanents. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 27 :

27. "Création d'emplois permanents"

« Oui, bonsoir. Création d'emplois permanents, comme vous le savez il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, il vous est proposé ce soir de créer trois emplois :

- Un emploi permanent de catégorie B de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre - un technicien informatique ;
- Un chargé de coopération CTG, Convention Territoriale Globale, donc c'est un partenariat avec la CAF, en sachant que cet emploi est pris pas mal en charge, peut-être Madame COMPAN nous précisera les montants par la CAF, ou Madame MARTIN-DUMAZER.
- Un régisseur adjoint à la recette du Guichet familles, il convient de créer un emploi permanent de catégorie C d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre, ça c'est en remplacement d'un départ à la retraite.

Il vous est proposé :

- De créer ces emplois ;
- De fixer les rémunérations en référence des grilles des grades de la fonction publique ;
- D'autoriser, Madame la Maire, à signer les documents y attenants. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DURAND. Des questions ? Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Bonsoir. Votre équipe et je m'adresse à toute l'équipe et Monsieur DURAND en particulier, il me semble que vous étiez des fervents défenseurs de la fonction publique et des fonctionnaires et je n'arrive pas à comprendre pourquoi lorsque vous créez à nouveau trois contrats de droit privé. Je voudrais que vous puissiez m'expliquer ça. ? »

Monsieur DURAND

« On vous l'a déjà expliqué pour d'autres contrats comme ça, c'est vrai que la fonction..., les emplois de fonctionnaire ont vocation à être pourvu par des fonctionnaires. Mais vous savez qu'on ne trouve pas toujours des fonctionnaires pour les postes en question, donc on a fait appel à des contrats de droit privé. Vous l'aviez fait en votre temps plein de fois aussi. »

Madame la Maire

« Oui, d'ailleurs c'était un contrat de droit public. »

Monsieur DURAND

« De droit public effectivement. »

Madame la Maire

« D'autres remarques, questions ? Non. Je mets le rapport aux vote. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 28 concerne le tableau des effectifs. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 28 :

28. "Tableau des effectifs : modification"

« Les modifications du tableau des effectifs. Ce soir, il vous est proposé quatre suppressions, un recrutement et une mise en stage.

Les quatre suppressions :

- C'est suite au départ à la retraite d'un agent technique au sein du service Ville Propre, il convient de supprimer son poste ;
- Un départ à la retraite d'un agent technique au sein des Espaces verts, il convient de supprimer ce poste ;
- Considérant le départ en retraite d'un agent technique au sein du service Education, il convient de supprimer ce poste ;
- Considérant le départ en retraite d'un agent technique au sein du service Voirie, il convient de supprimer son poste.

En sachant que les suppressions de poste passent cette fois-ci parce qu'elles sont passées en CT, il y a obligation de passer toutes suppressions de poste en CT, donc elles sont passées au dernier CT, elles ont été adoptées. En sachant que tous ces postes ont été remplacés.

On l'avait vu déjà dans un tableau modificatif précédent.

- Ensuite, le recrutement par voie de mutation de l'Adjoint du DGST, il convient de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet ;
- Ensuite pour la mise en stage, c'est la mise en stage d'un agent contractuel au sein du service Police municipale, il convient de créer son poste ;

Ensuite vous avez le tableau des effectifs et comme vous pouvez le constater ce tableau de régularisation suite à d'anciennes CAP, les lignes directrices de gestion qui ont été approuvées en 2020.

Il convient d'approuver et d'autoriser, Madame la Maire, sur ce tableau des modifications. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DURAND. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui, il y a quelque chose qui a été soulevée lors la commission des Ressources Humaines, dans un souci de transparence et eu égard aux différents postes partagés Communautaires et puis Ville, il serait bon de faire apparaître dans ce tableau ou une annexe à ce tableau, les postes qui ont basculé sous la responsabilité de la Com Com, parce que là du coup, on ne voit plus dans ce tableau des effectifs les DGS, les DGA etc. »

Madame la Maire

« C'est juste les DGS et les DGA. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je ne sais pas sous quelle formule on pourrait le présenter, mais il doit bien y avoir une solution. »

Monsieur DURAND

« Oui, je pense qu'il faudra rajouter au dos du tableau. »

Madame la Maire

« Oui, c'est ça, ça ne fait pas l'objet de la délibération parce que forcément on ne parle pas des emplois de la Communauté de Communes en Conseil municipal, mais pour information on pourra ajouter le nombre d'emplois qui sont portés aujourd'hui par la Communauté de Communes et cofinancés par la Ville, en fait c'est ça. »

Monsieur NAYRAC

« Pour qu'on sache. »

Monsieur DURAND

« Vous le retrouverez, enfin il y a deux délibérations suivantes, vous allez voir. Mais c'est vrai que sur le tableau des effectifs on pourrait les mettre. »

Madame la Maire

« Pas dans le tableau, dans une annexe. »

Monsieur DURAND

« Dans une annexe du tableau. »

Madame la Maire

« Entendu. Il y a d'autres remarques, questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 29 : délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade. Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 29 :

29. "Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade"

« Alors ça c'est une délibération technique. Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Jusqu'à présent ce taux était fixé à 95% arrondi au supérieur, pour plus de clarté et pour plus de rationalité on a décidé de le fixer à 100%. »

Madame la Maire

« Très bien. Des questions ? Oui. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, simplement pour une petite explication parce que Monsieur DURAND l'a bien dit c'est technique et le corps de la délibération est quand même un peu rude, si je puis dire. Simplement pour savoir de façon peut être concrète, parce que l'écart est très faible 95 - 100%, c'est techniquement et concrètement comment ça se traduit au moment des CAP ? Comment ça s'exprime au moment des CAP ? C'est mon interrogation, c'est ce que j'ai du mal à saisir. »

Monsieur DURAND

« En fait, concrètement ça se traduit avant, puisqu'en fait ça ne change pas grand-chose, ça change même rien. »

Madame la Maire

« C'est juste qu'en fait jusqu'à maintenant on se limitait à 95% et là on lève, mais ça ne veut pas dire que tout le monde sera promu. C'est juste ce seuil qui est levé pour plus de simplicité. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« On n'avait pas d'obligation à l'élever de ces 5%, c'est à hauteur de 95. »

Monsieur DURAND

« Objectivement, oui. »

Madame la Maire

« En fait, c'est plutôt pourquoi se mettre des limites. Les limites en fait on se les mets dans la fourchette de 0 à 100. Ce n'est pas utile de se mettre des limites de manière formelle en Conseil municipal parce que ça répond à d'autres caractéristiques. Ça nous a semblé plus pertinent, plus transparent, plus clair. »

Monsieur DURAND

« C'est un chiffre rond ! »

Madame la Maire

« C'est ça, ça ne va rien bouleverser ! D'autres questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Mise en place de l'expérimentation du télétravail. Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 30 :

30. "Mise en place de l'expérimentation du télétravail"

« Comme vous le saviez le travail à domicile a été un peu mis en place à *la hussarde* du fait de la pandémie. Il n'était pas encore bien encadré, maintenant en collaboration en groupe de travail avec les organisations syndicales, on a fixé un cadre pour ce télétravail. On propose à faire passer à une expérimentation d'un an qui prendrait effet au 1^{er} octobre, avec un bilan d'étape au bout de six mois.

Ça a été présenté en Comité Technique qui l'a adopté à l'unanimité.

C'est une expérimentation, c'est une charte de télétravail, vous en avez les grandes lignes là, à savoir :

- Les activités qui sont éligibles au télétravail ;
- Le lieu d'exercice du télétravail ;

Je ne vais pas vous faire toute la lecture de la délibération parce *qu'on n'est pas couchés*.

Mais sinon après vous avez la charte, à savoir que c'est un engagement tripartite entre :

- L'agent ;
- La collectivité ;
- Et son chef de service.

L'agent fait la demande au chef de service, qui la valide ou pas, ensuite c'est validé par l'autorité territoriale.

Je ne sais pas si vous voulez qu'on la détaille ou si vous avez des questions particulières et qu'on y revienne dessus.

En sachant que quand même il faut qu'il y ait au moins deux jours de présence physique par semaine pour l'agent et au moins une journée de présence physique avec l'ensemble de l'équipe. On veut que les équipes soient à un moment donné toutes en présence en même temps pour quand même une cohésion d'équipe et puis on ne peut pas rester virtuellement loin du travail.

Les plages horaires sont définies entre 7 et 19 heures. L'agent est considéré en télétravail entre 7 et 19 heures.

Je ne sais pas si vous voulez détailler particulièrement un point.

En sachant qu'il y aura aussi une allocation de deux euros cinquante, qui est fixée par décret, afin de prendre en charge des abonnements, de l'électricité. »

Madame la Maire

« C'était un énorme travail qui... »

Monsieur DURAND

« C'était un énorme travail et je salue les organisations syndicales et le groupe de travail qui se sont « *prêts au jeu* », ça a été riche, ils ont amené des idées et on en a tenu compte. Il y a eu une belle unanimité sur cette charte et ça fait plaisir. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques ? Non. »

Monsieur DURAND

« C'est pour un an à compter du 1^{er} octobre, on reviendra vers vous si on le pérennise par la suite. »

Madame la Maire

« Tout à fait, ou si on a fait quelques modifications. »

Monsieur DURAND

« Il peut être amendé, justement avec ce rapport d'étape de six mois et puis un bilan à la fin de l'expérimentation, elle sera peut-être amenée à évoluer. »

Madame la Maire

« Peut-être préciser aussi, parce que c'est important que les responsables ont été formés aussi... »

Monsieur DURAND

« Oui. Parce qu'on attend aussi un investissement des responsables, puisqu'ils sont partis prenante de la charte, il faut vraiment qu'ils identifient la partie télétravaillable. C'est vraiment une convention tripartite, tout le monde a son rôle à jouer là-dedans. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci, Monsieur DURAND. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération suivante concerne les indemnités de fonction des élus, en fait elle est aussi consécutive à l'arrivée de Maguelone GUIBERT dans notre équipe, même si Maguelone a intégré le Conseil municipal il y a déjà plusieurs semaines, voire même plusieurs mois, jusqu'à aujourd'hui elle n'était pas indemnisée, ça sera chose faite à compter de ce soir. Les rémunérations n'ont pas changé et dans un souci de transparence vous trouverez dans la délibération les montants bruts des indemnités de fonction des élus et avec la conseillère municipale déléguée aux événements Sportifs et au Lien Social, qui rentre dans ce tableau des effectifs.

Pardon, Monsieur DURAND. Je suis partie. Désolée. Aviez-vous quelque chose à rajouter ? »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 31 :

31. "Indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués"

« Absolument rien ! »

Madame la Maire

« Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions, des demandes d'intervention ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« J'avais juste en fait la remarque en commission qu'il aurait été judicieux d'opérer une rétroactivité, mais a priori ce n'est pas possible. »

Madame la Maire

« Malheureusement ce n'est pas possible. »

Monsieur DURAND

« Non. Je vous laisse continuer. »

Madame la Maire

« Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération suivante concerne la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le S.O.M Football. Monsieur DURAND, je vous laisse la parole. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 32 :

32. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le S.O. Millau Football"

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une convention que vous connaissez bien, qui passe régulièrement. C'est pour mettre à disposition des agents de la Ville au SOM Football pour les encadrements des jeunes footballeurs.

Il est proposé de mettre deux agents à disposition, vous avez les horaires :

- Le lundi de 16 h 15 à 17 h 30 pour les classes foot U13 de 16 h 30 à 18 h ;
- Les mercredis de 15 h 45 à 17 h 30 pour l'entraînement U13 de 16 h 00 à 18 h.

Et un agent :

- Les mardis de 16 h 30 à 17 h 30 pour l'entraînement classe foot U15 de 16 h 30 à 18 h ;
- Les mercredis de 14 h à 16 h pour les entraînements U15 de 14 h à 16 h.

En sachant qu'il y a un autre agent qui bénéficie d'aménagements d'horaires, mais lui le prend sur son temps de travail.

- Un agent, les mercredis de 10 h à 12 h.

Il vous est demandé :

- D'approuver la convention ;
- De permettre à Madame la Maire de la signer. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité également. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 33 concerne le renforcement du service commun de direction et l'avenant n° 2 à la convention de mise en place du service entre la Communauté de Communes et la ville de Millau. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 33 :

33. "Renforcement du service commun de direction et avenant n° 2 à la convention de mise en place du service entre la Communauté de Communes et la ville de Millau"

« C'est l'avenant n° 2 qui est le dernier acte de cette mise en place de ce service commun de direction, puisqu'il vous a été présenté les deux nouvelles DGA. Vous avez un récapitulatif de tous les postes, puisqu'on voit là les personnes qui sont mises à disposition, juste en sachant peut-être que les proratas.

- Le DGS et la DGA qui sont à 50% Commune et 50% Communauté ;
- Le DGSDT: 70 % à la Commune, 30 % à la Communauté ;
- Le DGA développement territorial, Madame DUMONT 20 % à la Commune, 80 % à la Communauté ;
- Le DGA population et équipements sportifs, Madame Diane JOY 90 % à la Commune et 10 % à la Communauté.

Une petite subtilité, c'est que les agents de la Communauté sont sur trente-cinq heures, ça fait que nos services communs de direction, un peu plus de clarté et de transparence et surtout pour plus de facilité, il est décidé de les passer à quarante heures. Ça générera moins de récupérations. C'est plus rationnel.

Il vous est demandé ;

- D'approuver en conséquence les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Madame la Maire

« Des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. Merci, Monsieur DURAND. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 34 concerne l'éducation le renouvellement des conventions de contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles privées. C'est Madame ESON qui nous la présente. »

Madame ESON rapporte la délibération n° 34 :

34. "Renouvellement des conventions de contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles privées"

« Il s'agit plus exactement d'un avenant à la convention de contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles privées qui avait été préalablement déjà voté. Un avenant pourquoi ? Parce qu'il était compliqué de se baser sur l'année 2020 pour renouveler cette convention et par ailleurs le souhait des deux côtés, c'est-à-dire du côté des écoles privées et du notre, serait de ne plus partir sur une année, mais plutôt sur une convention un peu plus longue.

Nous renouvelons cette convention jusqu'au 31 décembre 2022 de sorte aussi il avait été décidé auparavant de se caler sur les années scolaires, or les écoles privées et nos services nous ont fait savoir qu'il était préférable de faire sur une année civile et non plus scolaire.

Cette convention, les montants sont exactement les mêmes que la convention précédente. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques? Non. Je le mets aux voix. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Simplement, sous le contrôle de Christelle SUDRES-BALTRONS. Les raisons pour lesquelles ils ont souhaité revenir en année civile, parce que le fait de passer sur une année scolaire nous semblait être plus pertinent pour coller réellement aux effectifs de l'année scolaire, un choix un peu curieux ce retour sur l'année civile, mais il y a certainement une raison. »

Madame ESON

« Le budget de l'école se fait sur une année civile et pas sur une année scolaire, donc ils ont une vision, c'est-à-dire que là ils nous ont encore, on les a rencontrés, ils nous ont pressé puisqu'ils n'ont aucune vision c'est-à-dire là au 31 août ils sont venus nous rencontrer ils n'avaient aucune vision sur la fin de l'année, en fait ils ont besoin de se projeter et les budgets fonctionnent de la même façon que les nôtres, c'est-à-dire sur une année civile et non scolaire. »

Madame la Maire

« Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est approuvé. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 35 qui concerne la création d'un Accueil d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA). Madame ESON »

Madame ESON rapporte la délibération n° 35 :

35. "Création d'un Accueil d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)"

« Juste un petit rappel comme vous avez pu lire dans la note de synthèse. Le plan autisme 2013 - 2017 du gouvernement prévoyait la création d'unités d'enseignement autisme en école maternelle (UEMA) dont par exemple la ville de Rodez avait bénéficié auparavant. Le gouvernement a souhaité poursuivre cette engagement sur un plan 2018 – 2022 et la Mairie de Millau a répondu à un appel à candidature auprès de l'ARS pour accueillir et pour ouvrir une UEMA dans la ville de Millau, sachant les besoins qui existent.

Notre candidature a été acceptée et nous avons ouvert à la rentrée 2021 notre UEMA au sein de l'école maternelle Jean Macé. Cette UEMA a vocation à accueillir jusqu'à sept enfants au trouble du spectre autistique. Le but étant au bout de trois années d'être scolarisé en milieu ordinaire avec une AVS.

Nous avons accueilli depuis le 16 septembre les premiers enfants, ce ne sont pas sept enfants d'un coup qui vont arriver mais ils vont être scolarisés tout au long de l'année. Des enfants entre trois et six ans, le but n'est pas de bloquer l'UEMA en ayant déjà sept enfants dès trois ans, mais qu'il y ait ce renouvellement.

Le rôle de la Ville étant de mettre à disposition les locaux au sein desquels nous avons fait quelques travaux, juste de rénovation, de peinture.

Egalement de fournir les fournitures scolaires, avec un forfait comme nous le faisons pour tous les autres enfants des écoles publiques de la ville de Millau, de même que le quota de photocopies.

Egalement la livraison des repas à la fois pour les enfants qui seront sur le tarif social tel que les autres enfants de la Ville en bénéficient.

Egalement la livraison des repas pour les éducateurs.

Alors là ce que j'ai oublié de souligner c'est que l'ouverture de cette UEMA s'accompagne de la création de trois postes d'éducateurs spécialisés au sein de l'école.

L'Education Nationale met à disposition un enseignant spécialisé.

Nous avons trois éducateurs spécialisés et ensuite des petits temps pour une psychologue, une psychomotricienne et également une orthophoniste, mais ce sont des petits temps qui viennent compléter des personnes qui ont déjà certains ???

Vous avez vu la tarification de la fourniture des repas pour les éducateurs s'élève à cinq euros quatre-vingt-dix, ce qui est le même tarif appliqué pour les tarifs adultes sur de la livraison que nous faisons. »

Madame la Maire

« Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci, Madame ESON. Comme je l'ai dit aussi en commission en 2019 avec Madame CREYSSELS, nous avons été visité une UEMA à Favel et j'avais été si émue par cette structure parce que c'était fabuleux ce qui se passait autour de ces enfants autistes et du coup je vous félicite que vous ayez poursuivi ce projet parce que c'est vraiment très beau. Merci. »

Madame la Maire

« Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. En effet c'est un projet inclusif qui répond vraiment à des besoins et à des attentes importantes. C'est une très bonne chose. D'autres questions, observations ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Toujours Madame ESON pour fourniture de repas et portage de repas avec la commune de Saint Georges de Luzençon »

Madame ESON rapporte la délibération n° 36 :

36. "Fourniture et portage de repas : Convention entre la ville de Millau et la ville de Saint Georges de Luzençon"

« Oui, en effet la Mairie de Saint-Georges est venue nous solliciter pour le portage des repas à la cantine de Saint Georges de Luzençon.

L'objet de la délibération est cette convention. Nous sommes toujours au même tarif de quatre euros soixante-deux comme pour les autres communes de la Communauté des Communes.

Je ne vais pas anticiper sur la suivante mais avec la suivante nous livrons la quasi-totalité des communes de la Communauté de Communes. »

Madame la Maire

« Oui, tout à fait. Ce qui est une très bonne chose. Ce qui peut peut-être nous permettre de réfléchir à un autre mode fonctionnement de la restauration collective. Des questions, des observations ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons maintenant à la fourniture et portage de repas pour le SIVU de Lumençon, une nouvelle école intercommunale du Lumençon. Toujours, Madame ESON. »

Madame ESON rapporte la délibération n° 37 :

37. "Fourniture et portage de repas : Convention entre la ville de Millau et le SIVU de Lumençon"

« Pour celle-ci, c'est exactement pareil que pour la précédente, la seule chose que je tiens à souligner c'est que la nouveauté consistait à répondre à un appel à candidature, c'est-à-dire que ça a été une nouveauté pour Julien AIGOUY représentant la Cuisine Centrale de répondre à cet appel à candidature qui était un gros dossier. Nous sommes contents d'avoir été retenu et d'avoir répondu à tous leurs critères qui étaient particulièrement élevés, notamment pour rentrer dans le schéma vertueux dans lequel ils sont au niveau de l'école.

Ça veut dire notre cuisine est aussi, nous l'espérons, vertueuse que le format de l'école. »

Madame la Maire

« Que la qualité du bâtiment. Merci beaucoup, en effet c'est une nouveauté de répondre à des appels d'offre et c'est une bonne chose d'avoir réussi. Des questions, des observations ? Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'était juste un petit clin d'œil à nos amis Nagasoles et Nagasols et leur dire que je me réjouis qu'ils reviennent se servir auprès de notre cuisine puisqu'il fut un temps c'était le cas, ils ont arrêté et c'est très bien qu'ils reviennent quelque part... »

Madame ESON

« Ils ne sont plus seuls. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est l'école du Mas ? Mais ils n'étaient pas seul à l'époque non, plus. Il y avait déjà Paulhes. »

Madame ESON

« Les élus sont venus nous rencontrer, les élus de Paulhes. »

Madame la Maire

« Peut-être l'état d'esprit de l'école et du nouveau bâtiment ne pouvaient pas se faire autrement qu'avec une restauration aussi de qualité, bio, avec un engagement environnemental aussi important.

Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Madame ESON. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On va passer à la Culture avec Monsieur WOHREL sur une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enseignement du Théâtre au Lycée Vigo et la scène conventionnée d'intérêt national - Art en Territoire. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 38 :

38. "Théâtre de la Maison du Peuple - Saison 2021/2022 Demande de subvention auprès de la Occitanie pour les ateliers Théâtre, l'enseignement Théâtre et la scène conventionnée d'intérêt national - Art en Territoire"

« Oui, merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Dans la ligne de la signature de la scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire qui remonte à presque deux semaines maintenant, on vous demande d'approuver cette demande de subvention auprès de la DRAC pour la somme de soixante-quinze mille euros.

Vous retrouvez en annexe la convention finalisée qui détaille les missions prévues par cette convention, ainsi que les engagements financiers respectifs pour la durée de la convention.

Puis dans la même délibération on vous demande d'approuver la demande de subvention pour l'enseignement du théâtre au lycée Jean Vigo.

L'enseignement théâtre au lycée Jean Vigo, quinze mille cent euros, c'est un petit peu plus que ce qui était prévu puisque suite à des discussions, on a pu obtenir auprès de la DRAC une (*inaudible*)

Ce qui est intéressant à noter c'est le tableau de l'évolution des effectifs de cette option, d'enseignement au fil des années, vous pouvez également constater le nombre d'inscrits pour l'année 2021 – 2022. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 39 indemnisation de soutien à l'association *Sicalines* sur la période de juin 2021. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 39 :

39. "Indemnisation de soutien à l'association *Sicalines* sur la période de juin 2021 dans le cadre de la saison 2020/2021 du Théâtre de la Maison du Peuple"

« Il s'agit de la continuité de ces indemnisations de spectacles qui n'ont pas pu se jouer lors de la dernière saison, on avait voté vous vous souvenez une indemnisation sur justificatif à hauteur de 50 % maximum du montant hors taxe des cachets artistiques. L'association *Sicalines* qui produit le spectacle « *La Guinguette à roulettes* » joué par la Compagnie *La Guinche* était programmé le vendredi 04 juin dans le cadre de la manifestation « *Tout le monde dehors* », manifestation de fin de saison. Cette manifestation a dû être modifié, je rappelle encore une fois qu'on était vraiment dans une configuration particulière et cette association a adressé à la Ville une demande d'aide à hauteur de mille euros ce qui correspond à 38,46 % du cachet artistique qui se montait à deux mille six cents euros. »

Madame la Maire

« Très bien. Des questions, des remarques ? Non. Je mets la délibération aux voix. Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le dispositif « *Des livres et des bébés* » »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 40 :

40. "Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et la Ville de Millau pour intégrer le dispositif « *Des livres et des bébés* »"

« Il s'agit d'un partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron pour cette convention qui a plusieurs objectifs qui concernent à la fois :

- L'accompagnement à la parentalité, en permettant d'aménager des temps dédiés à la lecture des adultes pour les plus petits ;
- Une offre de formation qui est au catalogue de la Médiathèque départementale ;
- Des journées de réflexion sur l'importance de lecture et du petit enfant.

Dans la convention qui est en annexe vous avez le détail des financements, il y a des actions qui sont *in situ*, des actions comme je vous le disais qui sont au catalogue de la Médiathèque départementale avec une prise en charge assez importante du département à la fois pour ses actions *in situ* et aussi ses actions de formations. La commune de Millau prendra en charge directement des prestations pour un montant qui est estimé à onze cent quarante euros et qui prévoit également le défraiement de ses agents pour l'ensemble des formations et le fléchage d'un budget spécifique destiné à l'achat d'album pour les tous petits dans la médiathèque et les structures petites enfances de la commune de Millau.

A noter que la MESA joue là son rôle vraiment de tête de réseau puisque ces actions de formations ont visées également les personnels des bibliothèques d'Aguessac et de Rivière-sur-Tarn. »

Madame la Maire

« En effet. Merci, Monsieur WOHREL. Des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Projet de délibération numéro 41 concerne le renouvellement d'un partenariat entre la ville et *Les Charmettes*. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 41 :

41. "Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Millau et l'Association des Charmettes pour 2021-2022. Accueil des résidents des Charmettes au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le site archéologique de la Graufesenque"

« A l'issue de trois années de partenariat très fructueux, on vous propose de renouveler pour une année ce partenariat avec *Les Charmettes*. Le public qui est visé ici, on revient un petit peu à ce qui a été dit lors du rapport du CCAS sur la présentation des publics parce qu'on s'adresse là notamment à des personnes handicapées vieillissantes à travers le *Foyer de vie* et l'unité pour personnes handicapées vieillissante de Millau aux *Charmettes*. On va proposer dix séances sur l'année avec des visites créatives, des ateliers à la fois au Musée de Millau, mais aussi sur le site de *La Graufesenque*, qui sont répartis en trois groupes de résidents.

La présente convention fixe un montant de participation pour le Foyer des *Charmettes* de quatre cent cinquante euros.

Vous trouverez tous les détails en annexe. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 42 : Convention financière 21 pour la conduite de l'opération d'inventaire du patrimoine entre la ville de Millau et la Région Occitanie. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 42 :

42. "Convention financière 2021 pour la conduite de l'opération d'inventaire du patrimoine entre la ville de Millau et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée"

« C'est une convention triennale qui prévoit sur cette durée de la convention une aide de la Région estimée de dix-huit mille euros sur une dépense totale estimée à trente-six mille euros, dans cette demande annuelle on demande une aide de six mille euros.

Pour l'année 2021, on revient avec l'anniversaire du début de la *Lutte contre l'extension du camp du Larzac*, diverses opérations ont été envisagées et notamment l'actualisation des dossiers concernant les lieux emblématiques et historiques à présent de la *Lutte* :

- Les villages et hameaux de la *Banquière* et de *Saint-Martin* ;
- Les fermes et les bergeries du *Truel*, de *l'Hôpital du Larzac* et les fermes qui étaient prises dans le périmètre d'extension du camp.

Ce travail de connaissances se décline en trois volets :

- L'inventaire du patrimoine qui aboutit à la constitution d'une base de données par le biais d'une application qui recense le patrimoine bâti et mobilier de la ville ;
- La numérisation et la mise aux normes des données recueillies selon la méthodologie de l'Inventaire ;
- Enfin c'est un volet important, la sensibilisation du public, notamment par le biais de publications et de conférences. »

Madame la Maire

« Des questions ? Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Une paire de questions, ça implique quoi par exemple pour *La Blaquièrre* d'être classée dans le patrimoine du *Larzac* ? »

Monsieur WOHREL

« Il ne s'agit pas de classement dans le patrimoine, il s'agit d'un inventaire. »

Monsieur NAYRAC

« Ça leur impute quoi ? Ils vont classer tous les bâtiments, qui ont été ... Je n'arrive pas à comprendre exactement l'objectif de cette... »

Monsieur WOHREL

« Il s'agit d'un travail d'inventaire, c'est-à-dire qu'on recense le bâti à l'intérieur d'une base de données pour en faire état à une période précise. »

Madame la Maire

« Éventuellement le valoriser s'il doit l'être particulièrement, on va dire. »

Monsieur NAYRAC

« Tout ça, ça coûte trente-six mille euros ? »

Monsieur WOHREL

« Non, pas du tout, c'est l'ensemble de la convention qui est de trente-six mille euros. Simplement l'action pour l'année 2021, c'est celle que je vous ai détaillé dans la présentation et qui se porte à l'occasion de l'anniversaire de la *Lutte du Larzac* sur cette partie de notre patrimoine. Evidemment c'est l'ensemble du patrimoine de la Ville qui est concerné. »

Madame la Maire

« Cette délibération d'ailleurs est très ancienne, je ne sais pas quand est-ce qu'on a commencé à contractualiser avec la Région... »

Monsieur WOHREL

« L'opération d'inventaire c'est quelque chose qui remonte, je ne sais pas aux années 80. »

Madame la Maire

« Ok ! Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous avons dû commencer les opérations d'inventaire autour de 2002 ou 2003, quelque chose comme ça, dans ce format. »

Madame la Maire

« Avec la Région. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Avec l'Etat d'abord et puis le service est passé à la Région ensuite. »

Madame la Maire

« Merci, pour cette précision. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci, Monsieur WOHREL, le bloc culture est terminé. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe à l'événementiel avec Madame TUFFERY : Changement d'attribution de la subvention pour l'organisation de la *parade de Noël 21* et convention de partenariat entre la ville de Millau, l'Office de Tourisme et la nouvelle association *Festiparade*. »

Madame TUFFERY rapporte la délibération n° 43 :

43. "Changement d'attribution de la subvention pour l'organisation de la parade de Noël 2021 et convention de partenariat entre la ville de Millau, l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et l'association Festiparade"

« Bonsoir. Il s'agit de la huitième édition du *Festival Bonheurs d'Hiver* et parmi les différentes animations une parade chorégraphique est prévue les 18 et 19 décembre 2021.

La Ville souhaitant maintenir cette Parade, une association *Festiparade*, s'est créé pour en assurer la gestion.

Or la Ville de Millau lors du vote en mars du budget Primitif 2021 avait attribué la subvention comme les années précédentes à l'Office de Tourisme Millau Grands Causses. Cette délibération a pour but d'en modifier cette attribution et de l'affecter à l'association *Festiparade*.

Afin de pérenniser l'évènement cette subvention passe de seize mille à dix-huit mille euros en raison de la prise en charge par l'association de l'assurance et malgré quand même des finances tendues pour la ville de Millau, s'ajoute à cela une subvention de la Région dont le dossier est en cours, plus une subvention de six mille euros de l'office de Tourisme.

Pour une totale transparence seront pris également en charge les frais de stationnement pour les bénévoles pour la période de préparation de la parade d'octobre à décembre 2021.

La ville de Millau et l'Office de Tourisme apportent leurs soutiens financiers et techniques auprès de l'Association *Festiparade* à travers une convention de partenariat.

Tout est mis en œuvre par la ville de Millau pour que la préparation de cette parade se passe dans les meilleures conditions aussi après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- De modifier attribution de la subvention de dix-huit mille euros pour l'organisation de la *Parade 2021* et de l'affecter à l'association *Festiparade* à la place de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses ;
- D'abonder la subvention initiale d'un montant de six cents euros pour pallier les frais de stationnement pour les bénévoles pour la période de préparation de la parade d'octobre à décembre 2021 ;
- D'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Millau, l'Office de Tourisme et l'association *Festiparade* ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention et les avenants à intervenir ainsi que les pièces pouvant en découler, et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame TUFFERY. Vous avez vu dans la présentation de Madame TUFFERY et dans le rapport que vous avez sur la tablette il y a eu une modification qui a été faite, d'abord je vais vous faire voter sur si vous acceptez que nous amendions en séance cette délibération. Cet amendement concerne ce qu'a évoqué Madame TUFFERY, le rajout d'un montant de subvention de six cents euros pour pallier les frais de stationnement des bénévoles. C'est du plus, on l'a rajouté un petit peu précipitamment parce qu'on est en train d'accompagner l'association et du coup il y a des choses qu'on n'avait pas anticipées et qui se révèlent petit à petit, ça en fait partie. Si vous en êtes d'accord je vais d'abord vous faire voter sur le principe d'amender cette délibération et dans un second temps nous adopterons la délibération avec l'amendement inclus.

Le premier vote à main levé comme tout à l'heure sur le vote de scrutin parce que bien entendu il n'était pas prévu dans notre vote électronique.

Avant qu'on passe au vote, il y a des questions, des remarques, des demandes de précisions ? Non, il n'y en a pas. Monsieur SAINT-PIERRE ?

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je me permet de le faire maintenant même si ça ne concerne que la seconde partie, c'est-à-dire le vote réel de la délibération, pour dire que Daniel DIAZ, Claude ASSIER et moi-même, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération, pas sur le principe, le principe va de soi, mais sur la délibération. Parce qu'en lien avec l'association. »

Madame la Maire

« Ok, entendu. Je mets au vote à main levée, le principe d'amender ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des absences ? Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Maintenant nous passons au vote sur l'ensemble du rapport amendé. Le vote est clos. Nous avons trente et un vote, les trois personnes qui n'ont pas participées au vote sont comptabilisées correctement. Merci beaucoup. C'est quand même adopté à l'unanimité. Merci, Madame TUFFERY. »

Adoptée à la majorité

(Daniel DIAZ, Claude ASSIER et Christophe SAINT-PIERRE ne prennent pas part au vote)

Madame la Maire

« Délibération numéro 44 : Convention de groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Cathy JOUVE devait présenter ces délibérations qui vont suivre, en son absence c'est Séverine PEYRETOUT qui nous représente au Parc sur ce sujets-là énergétiques et qui connaît aussi très bien ce sujet et va nous les présenter. »

Madame PEYRETOUT rapporte la délibération n° 44 :

44. "Convention de groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics avec le Parc naturel régional des grands causses"

« Si vous le permettez je souhaiterai présenter les deux délibérations la 44 et la 45 ensemble puisqu'elles portent toutes les deux sur l'opération d'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures des bâtiments publics portée par la Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville a d'ores et déjà participé à la première opération avec la réalisation de sept installations, pour rappel sur les toitures des écoles Jean-Henri Fabre, les Crès, Beauregard, Puits de Calés, Jules Ferry et Eugène Selles et ainsi que sur celle du CTM.

Fort du succès de cette première opération le Parc Naturel Régional des Grands Causses a souhaité proposer une seconde opération aux différentes Communes de son territoire et la ville de Millau souhaite s'engager sur cette seconde opération.

La première opération pour la ville de Millau portait sur sept réalisations dans le groupement de commandes, c'est-à-dire pour parler clairement la Ville a investie sur l'installation de ces panneaux et récupère les revenus de la vente de l'électricité de ces panneaux photovoltaïques.

Pour cette deuxième opération, nous souhaitons finalement partir également sur une partie d'installation en groupement de commandes et sur également une autre possibilité qui est la location de toitures, donc le Parc Naturel Régional des Grands Causses a identifié plusieurs bâtiments. Je vais vous les citer sachant que les deux délibérations aujourd'hui ne nous engage pas sur la réalisation de l'ensemble de ces installations puisqu'elles dépendront également des études techniques qui seront réalisées par la suite.

On propose dans le groupement de commandes, c'est-à-dire en investissement les toitures suivantes :

- Celle de l'école Jean-Henri Fabre, a déjà était équipée, mais il y a un potentiel également sur les toits terrasses, où on pourrait installer également des panneaux photovoltaïques ;
- Celle de l'école primaire du Crès ;
- Du CTM, avec le local peinture ;
- L'école Martel là ce se serait sur la toiture de la partie maternelle de l'école Martel ;
- Un gros projet, ce serait celui des toitures de la Cuisine Centrale.

Là, pour détailler rapidement ce projet des toitures de la Cuisine Centrale, on est sur un projet qui serait en autoconsommation particulièrement intéressant puisque la Cuisine Centrale consomme beaucoup d'électricité, notamment pour les frigos et on a une consommation qui est régulière, qui est quasi constante.

Selon les études du Parc, cela permettrait avec l'installation des panneaux photovoltaïques d'avoir une couverture en fait de consommation de 73 %. Et une économie avec une autoconsommation de 46 %, un taux d'autoproduction qui est de 34 %, là je commence à vous perdre dans les chiffres, je suis désolée.

On a là une opération qui est particulièrement intéressante sur la Cuisine Centrale.

Pour continuer, là c'était pour les équipements en groupement de commandes, en investissement.

Puis il nous est proposé également de participer à l'appel à manifestation d'intérêt, où là il s'agit en fait de louer les toitures, on n'investit pas dans la mise en place des panneaux photovoltaïques, mais on loue simplement nos toitures. Là les bâtiments qui seraient proposés sont :

- L'école maternelle du Crès ;
- La salle des Fêtes avec des points d'interrogation encore sur la destination future aussi de cette salle des Fêtes ;
- Le local de *Data Forme*, qui est du côté de la déchèterie ;

- La salle de la *Menuiserie* ;
- Les serres ;
- Le CTM, l'ancienne caserne en fait ;
- L'école Martel, c'est la partie primaire.

Ça se sont pour les bâtiments qui sont susceptibles de participer à l'appel à manifestation d'intérêt sur la location des toitures.

Au travers de ces deux délibérations, on vous propose :

- D'accepter l'adhésion de la ville de Millau à ces deux opérations. »

Madame la Maire

« Merci, Madame PEYRETOUT. Est-ce que vous avez des questions ? Oui. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Désolée, rien à voir avec la délibération, juste on me fait des remarques que le micro au niveau de la diffusion est coupé. »

Madame la Maire

« C'est ma faute, merci beaucoup. Du coup, on a rien entendu de la présentation de Madame PEYRETOUT. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je n'ai pas osé vous couper en fait. »

Madame la Maire

« Navrée ! »

Madame PEYRETOUT

« C'est dommage pour le public ! »

Madame la Maire

« D'autres remarques ? Oui, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Juste une interrogation. On part tout à fait favorable sur la location de toits. Après qu'est-ce qui a fait pencher le choix entre les bâtiments qui sont destinés à l'appel à projet sur la location de toit et ceux que nous gardons avec les installations... »

Madame PEYRETOUT

« Le désamiantage ! En fait lorsqu'on part en location de toiture, l'entreprise qui aura la gestion de ces panneaux, prend à sa charge le désamiantage des toitures. Les toitures sont refaites quasiment à neuf, alors ça baisse bien évidemment le loyer que l'on va percevoir, mais ça reste plus rentable pour la collectivité que de partir sur de l'investissement. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci. »

Madame PEYRETOUT

« Sur les installations que j'ai citées en location, il y en a quatre qui ont des toitures qui nécessitent un désamiantage. »

Madame la Maire

« D'autres questions, remarques ? Non. Alors je précise juste avant de passer au vote que sur la première délibération il convient aussi de désigner quelqu'un pour nous représenter en tant que représentant de la commission de sélection des offres et nous proposons la candidature de Cathy JOUVE, pour nous représenter.

Je vais faire voter les deux rapports l'un après l'autre.

Le premier rapport, le rapport 44 sur la convention du groupement de commandes. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 45, qui vous a été également présentée par Madame PEYRETOU. »

Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 45 :

45. "Participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics"

Madame la Maire

« On vote. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Projet de vote numéro 46 sur l'appel à projet *MERISIER* »

Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 46 :

46. "Rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics – Participation à l'appel à projet MERISIER PNR Grands Causses"

« Tout comme les deux précédentes délibérations, celle-ci engage encore notre collectivité dans la transition énergétique de notre territoire avec la participation à l'appel à projet *MERISIER* porté par la Parc Naturel Régional des Grands Causses. *MERISIER* qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire Mutualiser les Ecoles pour Rénover Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter.

Cet appel à projet aura une durée de deux ans jusqu'au 15 septembre 2023. Il va permettre d'accompagner financièrement la rénovation énergétique des bâtiments et comme son nom l'indique des bâtiments scolaires primaires en priorité, puisqu'il faut que 70 % de la surface des bâtiments concernés soit des bâtiments scolaires primaires.

La Ville souhaite bien évidemment s'engager dans cet appel à projet puisqu'elle souhaite équiper ses bâtiments notamment d'outils de mesure de suivi de consommation énergétique et d'autres indicateurs de performances des bâtiments.

Les moyens alloués sur cet appel à projet ont plusieurs objectifs :

- Le premier, c'est le recrutement d'un poste d'économiste de flux à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional de Grands Causses, qui sera mis à disposition des différentes collectivités membres. Cette personne assurera l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments scolaires ;
- Les moyens alloués permettront également de mener des actions de sensibilisation auprès des enfants dans les écoles, mais aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique ou économique ;
- Les moyens alloués pourront également permettre la mise en place d'outils de mesure et de suivi de consommation énergétique tels que des compteurs d'énergie, des GTB ou des CTC, Gestion Technique de Bâtiments, ou de Gestion Technique Centralisée ou l'installation de capteurs de mesures ;
- Les moyens pourront également servir à la réalisation d'audits énergétiques ou d'études de faisabilité de travaux ;
- Egalement la prestation de maîtrise d'œuvre liée aux travaux de rénovation énergétique.

La délibération propose d'engager la Ville dans la participation dans cet appel à projet. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci, Madame PEYRETOU. Des questions ? Non, c'était très clair. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Madame PEYRETOU. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 47 : Prolongation de l'expérimentation pour un service de trottinettes électriques. Monsieur DOULS. »

Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 47 :

47. "Prolongation de l'expérimentation pour un service de trottinettes électriques partagées : fixation de la redevance"

« Merci, Madame la Maire. Dans ce projet de délibération il s'agit de prolonger l'expérimentation pour un service de trottinettes électriques partagées et fixer la redevance d'occupation du domaine public.

Ce service d'expérimentation de location a été initialement prévu pour une durée de trois mois jusqu'au 10 octobre. Cette première expérimentation a couvert la période estivale durant laquelle l'utilisation des trottinettes électriques s'est faite principalement par les touristes et les jeunes notamment en soirée et en bordure du *Tarn*.

Il convient de pouvoir continuer cette expérimentation pour une durée de trois mois supplémentaires, soit jusqu'au 10 janvier 2022. Cette seconde expérimentation permettra d'avoir une vue plus large des utilisations et d'analyser plus précisément les usages par la population résidente.

Ce bilan permettra de statuer sur l'opportunité de mettre en place un service de trottinettes pérennes porté par un prestataire.

S'agissant d'une prolongation d'expérimentation, le montant fixé dans un premier temps est reconduit pour cette seconde partie, le prix était de dix euros par trottinette et par an rapporté à la période de prolongation de l'expérimentation du 11 octobre au 10 janvier 2022, ce qui équivaut à deux euros cinquante par trottinette pour les trois mois d'expérimentation.

Moi, je tenais à dire que cette première étape d'expérimentation a été une réussite en terme d'utilisation. Si je peux me permettre ? »

Madame la Maire

« Permettez-vous ! »

Monsieur DOULS

« Je suis extrêmement satisfait de l'usage. Le prestataire est très satisfait. L'entreprise *BIRD* l'ai tout autant. Ils sont ravis du nombre d'utilisations. On est à dix-sept mille trajets pour trois mille cinq cents utilisateurs, ce qui est une très belle performance. Eux-mêmes sont surpris de tels chiffres. Ils sont aussi ravis, je dirais, du soin qui a été apporté à ces trottinettes. Il faut savoir que ces trottinettes étaient pour la plupart des trottinettes, qui étaient malgré tout, d'occasions, il n'y n'avait pas beaucoup de trottinettes neuves et qui résistent bien. On a de bons chiffres, il y a eu très peu de dégradations. Sur le lot, il y a eu effectivement :

- Cinq trottinettes qui ont disparus, si on peut dire, qui ont été volées ;
- Deux trottinettes dégradées, dont une qui a été complètement démantelée, des *bricoleurs du dimanche* qui se sont amusés sur une trottinette.

Mais très franchement sur l'ensemble de l'expérimentation ça ne représente rien du tout. Il faut savoir que dans les villes du Sud-Est en particulier, c'est 20 % des dégradations, ce qui n'a absolument rien à voir avec ce qui se passe ici.

En terme de trajet, on est sur un peu plus de trois cents trajets par jour jusqu'à présent, jusqu'au 10 septembre. Evidemment il y a un infléchissement auquel on s'attendait du 1^{er} septembre au 10 septembre, sur les dix premiers jours du mois, on est à cent quatre-vingt utilisations par jour, ça fait 40 % en moins, mais ça reste tout à fait acceptable et vu le nombre de trajets qui se font sous abonnement et les trajets répétés, ils sont convaincus que les résidents l'utilisent aussi assez régulièrement.

Tout l'intérêt de cette expérimentation, c'est effectivement de pouvoir le prouver par les chiffres.

Si vous le permettez on vous demande :

- D'approuver la poursuite de l'expérimentation sur le territoire de Millau de la location des trottinettes électriques partagées pour une durée de trois mois supplémentaires ;
- De fixer le montant de la redevance de la durée de l'autorisation d'occuper le domaine public sur cette même période à dix euros par trottinette et par an ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer tous les actes et effectuer toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur DOULS. Peut-être juste préciser, vous avez dû voir déjà sur les affiches de la Ville, les panneaux d'affichage, une campagne de prévention à la bonne utilisation et au respect du code de la route pour les trottinettes.

On avait décidé de cette campagne avant d'avoir la proposition de pouvoir reconduire cette expérimentation, mais du coup ça tombe bien, en sachant que toutes les trottinettes qui circulent à Millau ne sont pas toutes des *BIRD*, bien entendu et cette campagne, elle a d'abord pour vertu la prévention. On va aussi travailler avec le Collège sur les actions de prévention et puis il y a d'ores et déjà des actions de répression et de contrôle de police, pour respecter les bonnes conditions d'utilisation et de l'espace pour tous. C'est aussi important de le dire.

Avez-vous des questions ? Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Bonsoir. Je voulais savoir justement, pour être convaincue de cette totale réussite, si vous aviez une idée de la répartition sur ces dix-sept mille trajets, ce qui étaient en usage dans *les clous*, dans les règles de la charte d'utilisation, c'est-à-dire :

- Plus de dix-huit ans ;
- Un seul sur la trottinette...

Et ce qui relève plutôt d'usage délictuel ? Est-ce que vous avez cette répartition, ou pas ? »

Monsieur DOULS

« Je ne sais pas si vous parlez des trottinettes *BIRD* en particulier ou de l'usage des trottinettes en général ? »

Madame HAUMAITRE

« *BIRD*, en particulier évidemment puisque là c'est le dispositif qui nous intéresse, mais après effectivement si sur l'usage en général il y aurait des choses à redire d'où je pense la pédagogie du fait bénéficiera à tous les utilisateurs des trottinettes. Mais là sur cette répartition en particulier sur ces dix-sept mille trajets ? »

Monsieur DOULS

« Effectivement, on n'a pas de chiffre sur l'incivisme des utilisateurs ce qui est sûr c'est que lorsque l'utilisateur active la trottinette pour l'utiliser, il a toutes les recommandations à sa disposition qu'il doit effectivement respecter.

On fait aussi en parallèle de la prévention, les forces de police que ce soit le Commissariat ou la Police municipale font aussi le nécessaire pour faire aussi de la prévention, de la sensibilisation. Mais effectivement on n'est pas en mesure nous de savoir si c'est respecté ou pas respecté. »

Madame HAUMAITRE

« C'est dommageable sur un bilan comme celui-là, puisqu'effectivement dix-sept mille trajets, c'est une réussite. C'est quelque chose qui a fonctionné sur la Commune, mais moi à partir du moment où sur ces dix-sept mille trajets, j'ai quand même la sensation qu'il y a un usage massif délictuel, j'ai un peu de mal quand même à considérer ça comme une réussite. Parce qu'en plus on n'a pas de prise effectivement pour les empêcher puisque ça peut être activé, même s'il y a le règlement qui est répété, qui est bien rappelé avant la prise en charge de la trottinette, ça n'empêche pas que des moins de dix-huit ans ont pu l'utiliser... »

Madame la Maire

« C'est une carte bleue, quand même ! »

Madame HAUMAITRE

« C'est une vraie observation, c'est quand plus en marge de deux, trois utilisateurs, sinon je ne me permettrai pas la remarque. »

Madame la Maire

« Il faut qu'ils aient une carte bleue quand même pour pouvoir accéder. »

Madame HAUMAITRE

« Il y en a ! »

Madame la Maire

« Bien sûr, il y en a. Au vu aussi du seuil d'incivilités, de destructions, de vols, qui est extrêmement bas c'est vrai que les analyses nous poussent plutôt à dire qu'il faut éduquer et que les choses peuvent rentrer dans l'ordre, qu'il faut apprendre à cohabiter tous les uns avec les autres.

Ce que dit aussi l'analyse et peut-être je ne crois pas que Monsieur DOULS l'ait évoqué c'est qu'en comparaison si l'ensemble de ces trajets avait été réalisés en voiture cela représentait plus d'un virgule sept tonnes de CO² émis. »

Madame HAUMAITRE

« Oui ! Ces utilisateurs, beaucoup le sont mineurs et ne sont pas détenteurs de permis, donc il n'y avait pas d'impact sur le... »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE, je ne sais pas si vous êtes mère et du coup vous conduisez vos enfants, quand ils sont en trottinette ce sont des trajets en moins forcément... »

Madame HAUMAITRE

« Sur mon exemple, du coup ça ne correspond pas, mais... »

Madame la Maire

« Les parents de mineurs prennent leur véhicule pour conduire leurs enfants. »

Madame HAUMAITRE

« Vous voyez exactement ce que je voulais *pointer du doigt*. Après sur les effets vertueux et les effets positifs, je ne mets rien en question. Après, je pense qu'il n'y a des choses quand même à vraiment à *pointer du doigt* sur la prolongation du dispositif. »

Madame la Maire

« Oui. Tout à fait, mais c'est ce que j'ai dit qu'on allait faire, qui est déjà d'ailleurs... »

Madame HAUMAITRE

« Une répartition serait intéressante à connaître, je pense, si c'est possible de le faire. »

Madame la Maire

« Oui. Mais on ne peut pas avoir la répartition des incivilités, si on avait la connaissance fine des incivilités on les verbaliserait plutôt. »

Madame HAUMAITRE

« La surveillance, oui. »

Madame la Maire

« Nos équipes Police municipales sont... »

Monsieur DOULS

« Il y a eu beaucoup de sensibilisation aussi de la Police municipale, parce qu'il faut savoir que les utilisateurs, que ce soit des utilisateurs de *BIRD* ou d'autres trottinettes ne sont pas toujours au fait du fait qu'ils doivent rouler sur la route et pas les trottoirs. Moi, à plusieurs reprises j'en ai interpellé pour le leur signaler qu'ils devaient être sur la chaussée, certains m'ont dit qu'ils ne se mettaient pas sur la chaussée pour ne pas gêner la circulation. Je leur ai fait comprendre qu'ils faisaient partie de la circulation et qu'ils pouvaient l'emprunter et que c'était aux autres automobilistes à être prudents et à respecter le code de la route. »

Madame la Maire

« C'est vrai que sur l'ensemble des mobilités douces, y compris trottinettes, quand la Ville aura suffisamment aussi d'espaces sécurisés pour les mobilités douces, chacun aura son espace de manière beaucoup plus sécurisé.

Là on est dans un entre deux où on développe les mobilités douces sans forcément permettre la sécurité. Mais on avance petit à petit sur l'ensemble de ces champs-là et en effet les automobilistes doivent aussi garder à l'esprit que la route doit être un espace partagé. »

Madame HAUMAITRE

« Période de flottement durant laquelle, il faut effectivement être très vigilants. »

Madame la Maire

« Oui. »

Monsieur DOULS

« Si je peux aussi me permettre, puisque j'ai échangé quand même sur ce sujet qui effectivement nous préoccupe avec le prestataire. Il m'a fait savoir que les touristes en particuliers de certains pays du Nord qui sont réputés pour être des gens très vertueux, quand ils sont effectivement sur notre territoire, le sont un peu moins et en particulier sur l'usage des trottinettes. C'est une remarque qu'il m'a faite, elle vaut ce qu'elle vaut. Mais lui en tout cas sur les usagers locaux il n'a pas senti qu'il y ait d'incivilité en particulier. »

Madame la Maire

« Ok ! En revanche vous évoquez le tourisme, sur les retours qu'on a dans les campings, Office de Tourisme et tout, c'est extrêmement positif, en fait les gens ont trouvé Millau très moderne et parfois même des Montpelliérains, beaucoup plus urbains que nous ont dit qu'il se passait quelque chose à Millau.

D'autres questions, observations ? Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Juste une question, parce que je vois fréquemment des jeunes qui n'ont clairement pas dix-huit ans qui sont sur des trottinettes du prestataire, qui sont souvent autant deux personnes, qu'une personne.

Dans le règlement il y a l'utilisation à partir de dix-huit ans, *quid* de la responsabilité juridique à partir du moment où il y a un prestataire et la Ville, s'ils venaient à occasionner des blessures à une personne, parce qu'autant quelqu'un qui est propriétaire de sa trottinette, s'il blesse quelqu'un la Ville n'est pas en jeu, je ne sais pas ce qu'il en est à partir de moment où c'est un contrat avec un prestataire.

Est-ce que notre responsabilité peut être engagée ? Parce que moi qui réside tout près d'un point *Capelle* où il y a des trottinettes, je peux vous dire clairement, que majoritairement les utilisateurs n'ont pas dix-huit ans. Majoritairement.

C'est le côté juridique, je ne sais pas comment c'est bordé, c'est une question que je vous pose. Est-ce que c'est le prestataire ? Est-ce que c'est l'utilisateur n'ayant pas respecté les conditions d'utilisation qui est responsable ?

Mais aussi on peut aussi dire, avoir un système qui n'est pas assez verrouillé, puisque quelqu'un qui ne respecte pas les conditions peut malgré tout outrepasser ces conditions pour l'utiliser. Voilà le sens de ma question, elle est très juridique, parce qu'il y aura forcément un jour, c'est normal, il y aura forcément un accident un jour. »

Monsieur DOULS

« Effectivement, les trottinettes peuvent être utilisées, ces trottinettes-là quelques soient les trottinettes, par des enfants à partir de douze ans.

L'opérateur, lui a demandé qu'elles soient utilisées par des personnes de dix-huit ans, majeures, d'où l'activation par la carte bancaire.

Il faut savoir malgré tout qu'il est assuré, bien évidemment, et que son assurance quand on lui a posé la question couvrirait un accident qui serait fait par un mineur.

Il y a aussi les assurances des parents qui peuvent prendre en compte ce genre de d'accidents. »

Madame la Maire

« Et puis l'utilisateur s'engage à avoir plus de dix-huit ans, après c'est sa responsabilité de ne pas respecter la réglementation.

D'autres remarques ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Dernière délibération pour Monsieur MERDEIROS, il s'agit de la convention de partenariat 2021, un peu une régularisation vu la période de l'année avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat. »

Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 48 :

48. "Office du Commerce et de l'Artisanat de Millau : convention de partenariat 2021"

« En effet, on a une convention de partenariat entre la commune de Millau, la Communauté de Communes et l'Office du Commerce et de l'Artisanat, communément appelé l'OCA, pour la mise en œuvre de son programme d'actions effectivement pour 2020 et 2021.

Pour rappel des missions principales de l'OCA sont de :

- Favoriser le développement harmonieux du commerce local ;
- Coordonner les activités commerciales de manière concertée ;
- Mettre en place des actions de promotion et d'animations. On les connaît surtout pour ça ;
- Favoriser les échanges et la réflexion sur les évolutions du secteur.

Pour accompagner l'OCA dans la mise en œuvre de ces actions, la commune de Millau versera :

- Une aide annuelle de vingt mille euros ;
- Une aide exceptionnelle de dix mille euros suite aux répercussions de la crise sanitaire et de ses effets sur l'action de l'OCA.

Après il faut rappeler qu'outre cette aide financière, la commune de Millau et la Communauté de Communes s'engagent :

- A assurer la promotion des actions mises en œuvre ;
- A apporter un soutien technique et logistique aux manifestations organisées.

Autre point important qu'il faut rappeler, le Communauté de Communes soutient l'OCA au travers de l'intervention et de l'appui de son Manager du Commerce Territorial.

En contrepartie de tout ça, l'OCA s'engage :

- A tout mettre en œuvre pour réaliser ses missions ;
- A nous informer régulièrement de l'avancement des différentes actions menées ;
- A convier Madame la Maire ou son représentant aux assemblées générales, aux conseils d'administration et autres réunions ;
- Enfin à fournir un bilan qualitatif et quantitatif annuel sur la mise en œuvre du programme d'actions un mois avant la fin de l'exercice. Bilan qui sera évalué en vue de la convention future. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur MEDEIROS. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos. Le rapport est également approuvé à l'unanimité. Une belle unanimité sur tout le Conseil. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Je précise juste que nous devons rendre hommage à Monsieur MAURY, ancien Maire de Millau, en début de Conseil nous n'avons pas été dans la possibilité de le faire aujourd'hui, donc on le fera lors de la prochaine séance du Conseil municipal. »

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Nous avons une question diverse posée par Monsieur NAYRAC. Je vous laisse en faire lecture, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Bonsoir tout le monde. Désolé d'attirer encore votre attention pour quelques minutes.

Madame la Maire, Madame l'Ajointe au Parc, Madame la Présidente de la Communauté, c'est à ces trois titres que je m'adresse. *La Fabrique à boutiques* nous semble aller dans le bon sens. La richesse d'une commune est faite par les artisans, les commerçants, les entrepreneurs. Sans eux pas d'entrées d'argent, donc pas d'investissement, pas d'assistanat, une ville morte.

Une question se pose. Qu'est devenu la *machine à gaz* à laquelle vous nous avez fait adhérer en y versant nos dernières indemnités appelée *Résilience*. Pouvez-vous nous donner les impacts de cette *machine* à un million d'euros ? Où nous en sommes au Parc, avez-vous, comme promis, donné vos indemnités au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage ? »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. Tout d'abord je ne sais pas si vous utilisez le terme *d'usine à gaz* pour évoquer le montage juridique, le montage financier ou le mode de gestion de la *SCIC Résilience* :

- Sur le montage juridique, c'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, c'est un dispositif qui est de plus en plus éprouvé, de plus en plus utilisé par les Collectivités. D'ailleurs à la fin du mandat vous aviez pour projet la création d'une SCIC, de ce point de vue-là ça ne me semble pas être une *usine à gaz* ;
- Le montage financier, effectivement c'est un million d'euros, vous avez raison, dont plus de la moitié provient de capitaux privés d'entrepreneurs du Sud-Aveyron ;
- Quant au mode de gestion, il propose moins de mille euros par an de frais de fonctionnement essentiellement liés aux frais bancaires et expertises comptables ;
- Au-delà le Conseil Coopératif est animé par :
 - o Son président, Christian VIGUIER ;
 - o Mais aussi par des acteurs connus de ce Conseil municipal comme Marc SEKRAN, l'éphémère adjoint aux Finances du mandat précédent ;
 - o Des chefs d'entreprises tels que Marc SEVIGNE ;
 - o Des associations telles que l'AJEC ou la DELFAT, qu'on connaît également assez bien ;

Qui assurent leurs fonctions et leurs missions totalement bénévolement au sein de la structure *Résilience*.

Dans vos propos vous faites le lien *Résilience* – Parc or il n'y a aucun lien entre ces deux structures, si ce n'est peut-être que le directeur du Parc à titre personnel et à l'initiative de la démarche *Résilience* et au côté de Christian VIGUIER, anime, coordonne la structure mais lui aussi de manière tout à fait bénévole.

Pour répondre à votre question de façon claire sur ce qui a permis de (*inaudible*) *Résilience* jusqu'à aujourd'hui.

- Douze entreprises ont sollicité des renseignements auprès de *Résilience* ;
 - o Une était dans un état de procédure de justice qui empêchait toute intervention, comme vous le savez une fois qu'on est rentré dans ces démarches-là, il n'y a plus d'aide publique qui peut intervenir ;
 - o Sept ont été réorientées vers l'Agence du Développement Économique de la Région et ont pu bénéficier ou du droit commun ou d'aides de l'Etat et d'aides de la Région et du coup n'avez pas besoin d'être accompagné par *Résilience* ;
 - o Une entreprise a manifesté son intérêt pour le dispositif en prévision de la reprise d'activité, où on imagine que les tensions sur sa trésorerie risquent de freiner son activité et son développement, là c'est à voir ;
 - o Une entreprise a été aidée par le réseau des chefs d'entreprise de *Résilience*, afin de lui permettre d'écouler son stock de produits invendus à cause du COVID ;
 - o Deux entreprises, à ce jour, ont fait l'objet d'une intervention financière de *Résilience* à hauteur de cent cinquante mille euros ;

- Une entreprise dans le domaine du tourisme, domaine particulièrement éprouvé par cette crise, c'est une agence de voyage de Saint-Affrique avec plusieurs partenaires sur l'ensemble du Sud-Aveyron ;
- Une autre dans le secteur agro-alimentaire, c'est une fromagerie qui est à La Cavalerie, qui concerne soixante-douze producteurs de lait répartis sur l'ensemble du Sud-Aveyron.

En effet, pour le moment *Résilience* n'a pas accompagné des entreprises du commerce Millavois, je laisserai le soin à Charlie MEDEIROS de vous rappeler ce qu'on a déjà voté à la Communauté de Communes, mais c'est vrai, qu'on parle trop peu dans ce Conseil municipal sur l'ensemble de notre plan d'actions du commerce et puis économique.

La dernière question que vous m'avez posée. Je vous confirme bel et bien, Monsieur NAYRAC, soyez rassuré, vous pouvez même vous en assurer auprès d'eux, je verse l'intégralité de mon indemnité de vice-présidente du Parc au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage. Je compte bien continuer.

Brouhaha. Inaudible

Je laisse juste le mot de la fin à Monsieur MEDEIROS pour rappeler l'ensemble de l'accompagnement qui est fait par la Commune et la Communauté de Communes depuis notre élection, sachant que *Résilience* est là pour accompagner justement les cas particuliers qui ne rentrent pas et c'est maintenant dans la période de reprise qu'on va pouvoir répondre à des requêtes. D'ailleurs l'assemblée générale de Résilience à lieu demain soir. Charlie MEDEIROS »

Monsieur MEDEIROS

« En préambule d'abord, je dois vous remercier du fait que vous appréciez le dispositif la *Fabrique à Boutiques*, parce que moi aussi je l'apprécie et surtout j'espère qu'il fera preuve de sens, à savoir l'appel à candidature qui est en cours qui doit se terminer à la fin du mois.

Evidemment, on n'a pas fait que ça. :

- On a poursuivi l'opération chèques cadeau que vous initiez avec une première opération, ensuite une seconde ;
- On a au passage corrigé, puisqu'il y avait certaines choses qui n'allaient pas mais bon on ne va pas débattre ici de tout ;
- Au total, au cumul des deux opérations c'est deux cent cinq commerçants qui ont été aidés avec un montant moyen par commerçant de deux mille cinq cents euros ;
- A ça est venu se cumuler le dispositif L'OCA. L'OCA c'est un dispositif fourni par la Région, abondé par la Communauté de Communes et le Département, qui a au global généré une aide quatre cent soixante mille euros sur les entreprises locales.

En fait entre les chèques cadeau et LOCA, en fait c'est près d'un million d'euros qu'on a injecté dans les comptes d'exploitation des commerçants.

Après on a refait également le règlement d'aide aux entreprises avec un volet inédit dédié aux commerces, en fait ce volet consiste à les accompagner sur la rénovation de leur vitrine et ce qu'il y a un mètre derrière. On peut prendre en compte jusqu'à vingt-cinq mille euros de travaux réalisés et l'aide peut aller jusqu'à cinq mille euros.

Ça c'est pareil, j'espère que la *Fabrique à Boutiques* connaîtra le même parcours, mais ça, ça a été voté il y a deux mois. On a six dossiers en analyse et plus de dix-neuf preuves d'intérêt.

Il y a eu la décoration estivale, tout le monde l'a vu, décoration qu'on a voulu écolo et réutilisable, pour pouvoir la réemployer quatre à cinq années consécutivement et ce qui est intéressant aussi c'est que cette déco estivale, en tout cas l'initiative, a été prolongée par une initiative de l'Office du Commerce, vous avez vu fleurir des adhésifs sur les vitrines des commerçants.

Après sur un aspect plus important encore que tout ce que je viens de dire parce que là on a beaucoup parlé de chiffres, c'est important les chiffres, mais il y a un autre aspect qui est très important c'est l'aspect relationnel, pendant toute cette période de confinement on avait initié en fait des cellules de veille où il y avait le monde des entreprises, les commerçants, etc. c'est vrai qu'on a stoppé tout ça en se disant qu'une fois que les choses iraient mieux on ferait ça en physique. Sachez que ce soir on va organiser une première réunion le 11 octobre où on va réunir les principaux acteurs du commerce Millavois. Ces réunions, en fait on va les renouveler par périodes de trimestre à peu près, c'est l'ordre du jour qui fera l'agenda des réunions. La première réunion du mois d'octobre aura pour but de fixer un petit peu les choses pour nous organiser et surtout de réfléchir à un événement qui sera organisé le 15 novembre, salle René Rieux théoriquement et qui aura pour but de réunir là cette fois tous les commerçants Millavois pour réfléchir aux commerces de Millau pour les mois et années à venir.

J'ai quand même le sentiment qu'au niveau du commerce, alors effectivement *Résilience* est un projet en devenir, mais on a quand même déjà fait, je pense, beaucoup de choses en seulement une année. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MEDEIROS. »

Madame la Maire

« Merci à toutes et à tous. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Fait à Millau, le

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL